

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE SAINT HILAIRE BONNEVAL M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

pièce n° 5a₁	P.L.U
05 Février 2016	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE

EAU POTABLE

L'alimentation en eau de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL est assurée par le réseau syndical « Vienne Briance Gorre ». La commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL adhère à ce syndicat. La Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) dont le siège local est à Isle est chargée actuellement de l'exploitation du réseau syndical.

I – ETAT ACTUEL

1) Alimentation : voir note du syndicat ci-après

2) Desserte :

- La commune est alimentée pour la majeure partie par le château d'eau des Chevailles implanté sur la commune de Boisseuil. Un autre réservoir de stockage situé au Bost (commune de Saint Genest Sur Roselle) est relié au réseau général par une conduite de Ø 160 mm, placée en bordure de la RD 15, qui dessert le secteur de Roirette, Beausoleil et Chantalouette.

A partir du réservoir des Chevailles, une canalisation fonte en Ø 125 et Ø 160 mm alimente Saint Hilaire Bonneval en passant par la Roselle, Bonneval, La Bourgade, Le Bourg, Des conduites secondaires en Ø 53/63 mm alimentent les villages et hameaux du secteur nord et ouest, le secteur de la Bergère -Puybaraud et le secteur sud-ouest d'une part, le secteur du Masgardaud et le secteur est d'autre part.

Ce dispositif permet de desservir gravitairement la majorité des écarts de la commune.

Le secteur de la Planche est alimenté à partir du réseau de Boisseuil par une canalisation Ø 80

Le secteur de la gare est alimenté à partir du réseau de Pierre Buffière.

Le secteur de la Bachellerie est alimenté à partir du réseau de Vicq Sur Breuilh.

3) Réseau incendie :

La protection contre l'incendie à partir du réseau public est assurée dans le bourg par plusieurs poteaux incendie raccordés sur une canalisation en Ø 100, ainsi que dans les secteurs de Loubiat (près de Lanaud), la Roselle, Roirette et le Treuil, en bordure de la RD 15. Dans le secteur de La Planche, le PI est raccordé sur une canalisation en Ø 70.

Ces poteaux incendie sont régulièrement vérifiés (voir note de la SAUR ci-après)



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

VIENNE BRIANCE GORRE

2, avenue François MITTERRAND - BP 41 - 87700 AIXE sur VIENNE - Tél : 05-55-70-33-32 - Fax : 05-55-70-45-65 - Mail : p.dubreuil@siaep-vbg87.fr

**La Distribution d'eau potable sur la
Commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL**

Situation géographique

Le Syndicat « VIENNE BRIANCE GORRE » occupe le centre - sud du département de la HAUTE-VIENNE.

Il assure en sa qualité de Maître d'Ouvrage, la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable pour 93 516 habitants intra-muros, répartis, au 1^{er} janvier 2014 dans 44 514 foyers.

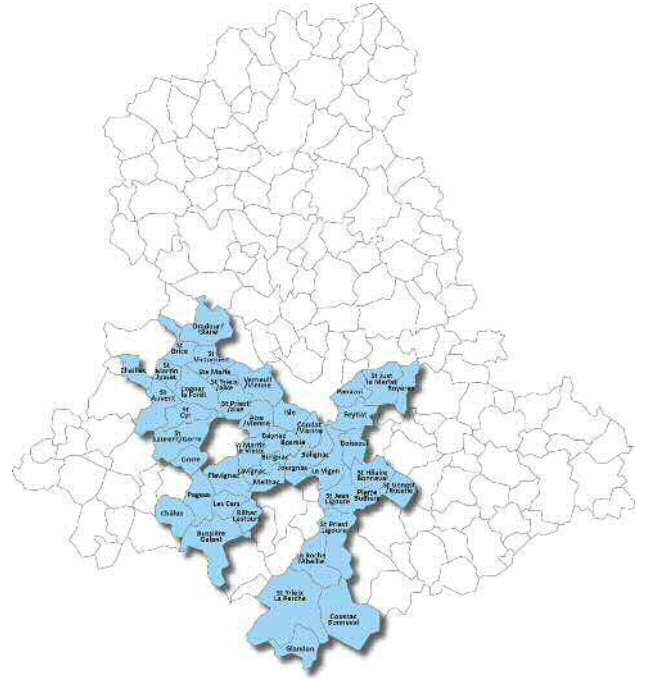
La production est assurée à partir d'eaux de surface traitées, traitement situées respectivement et par ordre d'importance à :

PANAZOL : prise d'eau dans la VIENNE au lieu-dit « De

LANAUD » (12 000 m³ / jour),

SOLIGNAC : prise d'eau dans la BRIANCE au lieu-dit « **PONT du VIGEN** » (5 000 m³ / jour),

JUMILHAC le GRAND : prise d'eau dans l'ISLE au lieu-dit « **Les CROZES** » (1 500 m³ / jour).



Les premiers pas de la Mutualisation

En 1956, Paul MORIN, Ingénieur en Chef du Génie Rural de l'époque, propose aux maires de 15 communes des banlieues Sud et Ouest de Limoges qui souffrent de l'insuffisance notoire de la desserte en eau, un projet très ambitieux pour l'époque :

- ◆ Installer une station de pompage et de traitement sur la VIENNE, en amont de LIMOGES ;
- ◆ Refouler l'eau dans un réservoir de mise en charge de 300 mètres cubes sur une tour de 46 mètres de hauteur en limite des communes de PANAZOL et de Saint JUST le MARTEL ;
- ◆ Distribuer cette eau par une conduite générale ceinturant l'agglomération de LIMOGES par le sud, alimentant ainsi une série de 10 réservoirs en cascade.

Les 8 communes fondatrices :

Aixe sur Vienne
Bosmie l'Aiguille
Condat sur Vienne
Feytiat
Isle
Panazol
Saint Just le Martel
Verneuil sur Vienne

L'impérieuse nécessité de trouver de l'eau potable en quantité suffisante amène huit des quinze communes contactées à cet effet, à prendre le risque de créer la collectivité. C'est l'aube de l'intercommunalité !!!

L'arrêté autorisant la création du syndicat de production « VIENNE BRIANCE » est délivré le 3 décembre 1956.

Les premiers travaux débutent en 1956 et en 1962, l'eau potable arrive à AIXE sur VIENNE et VERNEUIL sur VIENNE, 22 kilomètres en aval de la station de traitement, desservant au passage les six autres communes fondatrices.

Le développement

Le développement spectaculaire pose des problèmes qui sont tous résolus ou surmontés dans les meilleures conditions :

- ◆ En 1971, quinze ans après sa création, le syndicat, regroupe **quinze communes**, il se transforme en syndicat de distribution, au motif que son fermier, la S.A.U.R étend l'activité de production du syndicat à la distribution dans toutes les communes adhérentes et que les tarifs pratiqués par les communes sont voisins les uns des autres. La mutualisation du service public de l'eau potable naît en HAUTE VIENNE.

- ◆ En 1976, le syndicat compte **dix-neuf communes**. La capacité de production, passe en trois étapes, de 2 000 mètres cubes par jour (1960) à 4 000 mètres cubes par jour (1976) avec un stockage de 10 000 mètres cubes ; les deux premières décennies de son existence se passent sans encombre.
- ◆ En 1978, la capacité de production passe à 13 200 mètres cubes par jour et le réseau de transport est doublé entre la station de PANAZOL et AIXE sur VIENNE.

Le syndicat « VIENNE BRIANCE » est un exemple de réussite dans le domaine de la collaboration intercommunale et le Conseil Général de la HAUTE VIENNE, désireux de voir se développer les syndicats, met en œuvre à partir de 1977, une politique de péréquation du prix de l'eau en faveur des collectivités regroupées, pour permettre de maintenir le prix de vente de l'eau au niveau de la moyenne départementale.

- ◆ 24 janvier 1979, Cette politique aboutit à la fusion du syndicat « VIENNE BRIANCE » et de la partie active de l'eau potable du S.I.V.O.M. « VIENNE GORRE » pour constituer l'actuel syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable « VIENNE BRIANCE GORRE », qui compte, à cette date, **vingt-neuf communes**.
- ◆ 1981-1988 quatre autres communes du Sud - Est du Département rejoignent le syndicat.
- ◆ 1988, les communes de Saint YRIEIX la PERCHE et GLANDON, confrontées aux problèmes de qualité de l'eau produite par leurs deux stations de traitement (Etang BAUDY et les CROZES), sont cooptées par le syndicat.
- ◆ A partir de 1987, la station de traitement de PANAZOL, seule unité de production pour les communes de première, seconde et troisième ceinture de la Ville de LIMOGES, arrive à saturation. Son excentricité par rapport au pôle de consommation conduit le syndicat à projeter la construction d'une nouvelle usine sur un autre cours d'eau, la BRIANCE, vers les carrières de CHAMBON, à CONDAT sur VIENNE.
- ◆ En 1989, devant la médiocrité des ressources du pays arédien et leur quantité limitée associé au problème de sécheresse des années 1988-1990, le Conseil Général élabore un schéma départemental de l'eau potable. Ce schéma propose au Syndicat la réalisation d'une station de traitement à SOLIGNAC qui a un triple effet :
 - 1) Réalimenter en priorité le bassin arédien pour éviter d'avoir à renforcer la station de traitement des « CROZES » (Débit limité du ruisseau de « PONTROY », et supprimer la station de traitement de l'« Etang BAUDY », dont la production était de très mauvaise qualité,
 - 2) Suppléer la déficience de l'unité de production de PANAZOL, en l'interconnectant sur le réseau « BANLIEUE Nord »,
 - 3) Couvrir les besoins en eau potable des communes situées entre SOLIGNAC, le bassin arédien et le bassin de CHALUS, adhérentes ou non au syndicat au moment de ce grand projet.
- ◆ 1991-1993 Construction de la station de production de Solignac, pour un coût global de 65 millions de Francs hors taxes (10 000 000 €).
- ◆ 1997 Le syndicat compte **45 communes**
- ◆ En mai 2012, la commune de Rilhac Lastours rejoint le Syndicat portant à **46** le nombre de **communes adhérentes**

- ◆ 2011-2015 des travaux de modernisation et de rénovation de la station de production de Panazol sont en cours, pour un montant avoisinant 7 250 000 E HT.

La gestion du patrimoine syndical

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE-BRIANCE-GORRE est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), à Vocation Unique (S.I.V.U.), non doté d'une fiscalité propre.

Ce sont les seuls produits de surtaxe (Parts fixes et consommation proportionnelle), collectés par le délégataire auprès des seuls usagers du service public de l'eau potable, qui alimentent le Budget.

La gestion technique du patrimoine syndical a été confiée par voie de convention d'affermage à la société S.A.U.R. depuis le 1er janvier 2005 pour une durée de 12 ans (Loi SAPIN).

Les chiffres clés

- 46 communes adhérentes.
- environ 2 512 kms de réseaux d'alimentation en eau potable et 311 kms de canalisations de branchements
- 42 408 branchements et 44 514 compteurs individuels
- 73 réservoirs ou bâches enterrées
- 20 stations de surpression
- 9 pompes de reprises
- 935 poteaux incendie
- Nombre de m3 produits : 4.6 millions (2013)
- Nombre de m3 distribués : 4.22 millions (2013)
- Rendement du réseau : 83.7%

L'avenir

Sous l'impulsion de son nouveau président, Maurice LEBOUTET, Maire de Bosmie l'Aiguille, élu le 28 avril 2014, le syndicat continu :

- ◆ à mettre en place des équipements pour lutter contre les fuites sur le réseau de distribution
- ◆ à réaliser des extensions et des renforcements de réseau pour maintenir un développement démographique au sein des communes adhérentes
- ◆ d'aider à l'installation de poteaux incendie pour couvrir la protection incendie de ces secteurs
- ◆ à interconnecter et sécuriser pour éviter les discontinuités du service public
- ◆ à optimiser le suivi de la qualité de l'eau sur la chaîne de distribution
- ◆ à renouveler les conduites anciennes et vétustes

Ces importants travaux gérés pour la majorité par les services du syndicat, sont réalisés grâce aux aides de nos partenaires financiers qui sont l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'agence de l'eau Adour Garonne et le conseil général de la Haute-Vienne, sans impact sur le prix du mètre cube vendu à l'utilisateur.

Proche de ses usagers, le Syndicat va prochainement mettre en place un site internet afin d'avoir un service au plus près de ses clients.

Les communes adhérentes

Communes	Date d'adhésion	Communes	Date d'adhésion
AIXE sur VIENNE	03/12/1956	PAGEAS	15/05/1991
BEYNAC	25/04/1961	PANAZOL	03/12/1956
BOISSEUIL	04/01/1961	PIERRE BUFFIERE	01/01/1997
BOSMIE l'AIGUILLE	03/12/1956	RILHAC LASTOURS	16/05/2012
BURGNAC	25/04/1961	ROYERES	02/08/1988
BUSSIÈRE GALANT	17/10/1990	Saint AUVENT	24/01/1979
CHAILLAC sur VIENNE	24/01/1979	Saint BRICE sur VIENNE	24/01/1979
CHALUS	07/12/1992	Saint Hilaire Bonneval	24/01/1979
COGNAC la FORET	24/01/1979	Saint GENEST sur ROSELLE	15/05/1991
CONDAT sur VIENNE	03/12/1956	Saint HILAIRE BONNEVAL	19/04/1990
COUSSAC BONNEVAL	22/01/1985	Saint JEAN LIGOURE	21/04/1982
FEYTIAT	03/12/1956	Saint JUST LE MARTEL	03/12/1956
FLAVIGNAC	17/01/1992	Saint LAURENT sur GORRE	24/01/1979
GLANDON	02/08/1988	Saint MARTIN de JUSSAC	24/01/1979
GORRE	24/01/1979	Saint MARTIN le VIEUX	14/05/1965
ISLE	03/12/1956	Saint PRIEST LIGOURE	21/04/1982
JOURGNAC	04/01/1961	Saint PRIEST sous AIXE	25/04/1961
LA ROCHE l'ABEILLE	21/04/1982	Saint VICTURNIEN	24/01/1979
LAVIGNAC	27/09/1976	Saint YRIEIX la PERCHE	02/08/1988
Le VIGEN	31/03/1960	Saint YRIEIX sous AIXE	25/04/1961
Les CARS	02/08/1990	Sainte MARIE de VAUX	24/01/1979
MEILHAC	31/08/1966	SOLIGNAC	12/02/1965
ORADOIR sur GLANE	07/12/1992	VERNEUIL sur VIENNE	03/12/1956

Production d'eau

La commune de Saint Hilaire Bonneval est exclusivement alimentée par l'unité de production de Lanaud à Panazol.

Construite au début des années 60, cette station a fait l'objet de plusieurs campagnes d'amélioration et de modernisation. Sa capacité de production actuelle est de 12 000m³/j.

Coût :

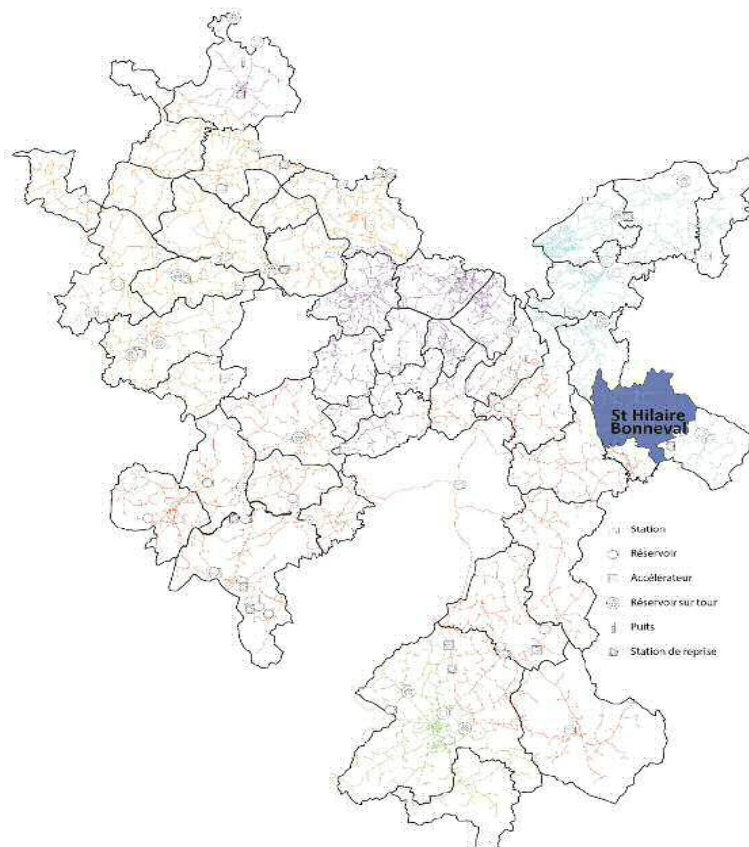
Charbon Actif en Poudre : 220 176 €

Travaux de modernisation

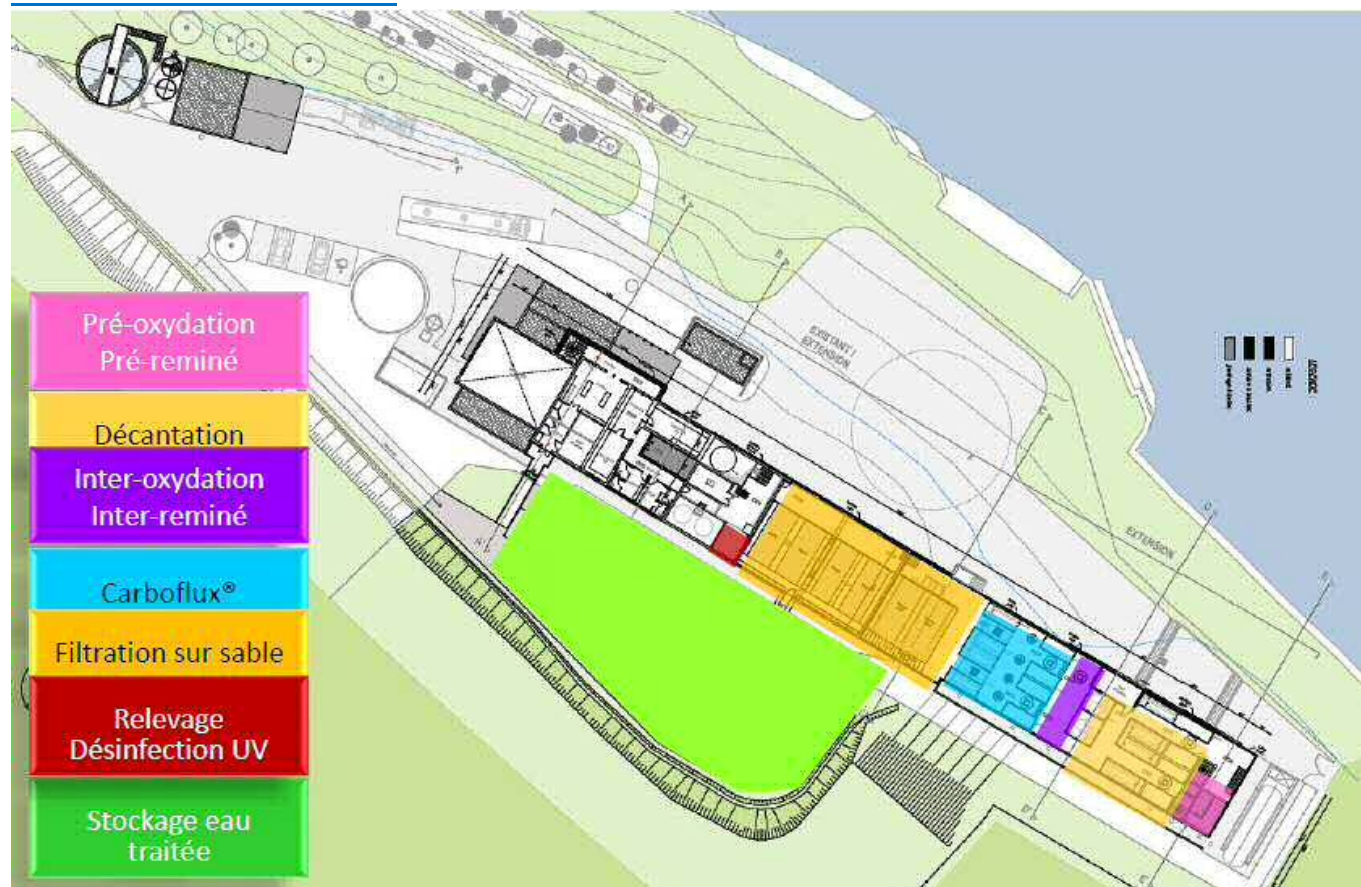
et de rénovation :7 262 300 €.

La filière de traitement en cours de rénovation assure la qualité nécessaire à la consommation humaine.

La capacité de stockage de l'unité de Lanaud sera complétée en 2015 par la construction d'une bache de 2 000m³ permettant ainsi d'assurer la quantité suffisante à l'ensemble des abonnés du syndicat abonnés du syndicat.



Usine de Lanaud Panazol



Rendement du réseau Vienne Briance Gorre

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Volumes facturés (en m ³)	4 342 182	4 262 489	4 289 036	4 261 888	4 320 192	4 364 513	4 338 420	4 226 918
TOTAL production y compris besoins usines (en m ³)	5 199 611	5 233 349	5 506 056	5 491 248	5 462 256	5 043 321	5 211 376	4 708 208
Besoins usines (en m ³)	81 980	78 394	91 456	114 028	114 101	104 209	109 760	63 736
TOTAL production hors besoins usines (en m ³)	5 117 631	5 154 955	5 414 600	5 377 220	5 348 155	4 939 112	5 101 616	4 644 472
Volumes importés (en m ³)	62 611	45 418	49 935	60 067	67 681	394 710	481 186	617 877
Volumes exportés (en m ³)	75 624	70 064	74 134	80 124	75 782	84 849	97 444	69 079
Volume mis en distribution (en m ³)	5 104 618	5 130 309	5 390 401	5 357 163	5 340 054	5 248 973	5 485 385	5 193 270
Volumes de service réseau	-	-	22 389	23 242	17 915	24 071	30 381	63 736
Linéaire de réseau (en km)	2 896	2 901	2 929	2 435	2 469	2 486	2 497	2 535
Rendement du réseau (en %)*	85,28%	83,31%	80,47%	80,28%	81,49%	83,87%	80,00%	82,80%
Indice linéaire de perte (en m ³ /km) *	263,27	299,14	364,4	440,18	405,78	346,03	459,33	356,06
Indice de perte quotidien (en m ³ /j/km) *	0,72	0,82	1	1,2	1,12	0,95	1,23	0,97

Synthèse qualitative de l'eau distribuée (2013) :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	258	250	96,9
Physico-chimique	280	280	100,0
Nombre total d'échantillons	280	272	97,1
TOTAL échantillons	280	272	97,1

L'ensemble des contrôles effectués montre la bonne qualité de l'eau distribuée sur l'année 2013.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

**Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire
des eaux destinées à la consommation humaine**

Critères de recherche

Département : HAUTE VIENNE ▼

Commune : SAINT-HILAIRE-BONNEVAL ▼

Réseau(x) : LANAUD ▼

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau :

- BOISSEUIL - Boisseuil
- FEYTIAT - Feytiat
- LE VIGEN - Le Vigen Est
- PANAZOL - Panazol
- ROYERES - Royères Bourg
- SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE - Saint Genest sur Roselle
- SAINT-HILAIRE-BONNEVAL - Saint-Hilaire
- SAINT-JUST-LE-MARTEL - Saint-Just-le-Martel
- SOLIGNAC - Solignac

[Bulletin précédent](#)
[Rechercher](#)

Informations générales	
Date du prélèvement	30/09/2014 13h45
Commune de prélèvement	FEYTIAT
Installation	LANAUD (100%)
Service public de distribution	SIAEP VIENNE BRIANCE GORRE
Responsable de distribution	SAUR
Maître d'ouvrage	SIAEP VIENNE-BRIANCE-GORRE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Absence de cyanobactéries en sortie de station de traitement au moment du prélèvement.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Cellules de cyanobactéries	0 cell/mL		

Quelques chiffres pour la commune de Saint Hilaire Bonneval

La commune de **SAINT HILAIRE BONNEVAL** comptait :

- **366 abonnés** en 2009,
- **386 abonnés** en 2010,
- **392 abonnés** en 2011,
- **401 abonnés** en 2012.
- **408 abonnés** en 2013

Ces 408 abonnés représentent 0.92% des abonnés du syndicat

Les volumes d'eau facturés à **SAINT HILAIRE BONNEVAL** ont été respectivement de :

- **35 037 m³** en 2009
- **38 133 m³** en 2010
- **39 598 m³** en 2011
- **37 876 m³** en 2012
- **37 927 m³** en 2013

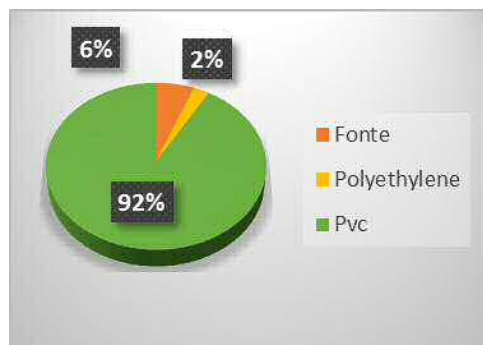
Ces 37 927 m3 représentent 0.90% du volume facturé par SAUR.

A SAINT HILAIRE BONNEVAL, la moyenne de consommation d'eau potable par foyer, en 2013, était de 92.96 mètres cubes.

🔹 Détail des canalisations et équipements

Nature	ml	%
Fonte	2 671	5,94%
Polyethylene	1 104	2,46%
Pvc	41 155	91,60%
Total	44 930	

Saint Hilaire Bonneval



Equipements	Nombre
Bouche d'incendie	1
Compteur	3
Poteau d'incendie	11
Regulateur / Reducteur	7
Vanne / Robinet	102
Ventouse	22
Vidange / Purge	62
Divers	4
Total	2

🔹 Travaux réalisés en 2014 sur la commune

« Puy Barraud »

Extension du réseau d'alimentation en eau potable pour particulier (36,00 ml)

3 231,91€ TTC

« Chenour »

Réhabilitation équipements hydrauliques

Mise en place de 1 620 ml de canalisations en PVC 63 mm

78 978,96€ TTC

🔹 Conclusion

Le réseau actuel sur la commune de Saint Hilaire Bonneval est bien dimensionné pour répondre aux besoins actuels et futurs des abonnés que ce soit sur le plan quantitatif que qualitatif.



RAPPORT DE CONTROLE ET VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE

Service de l'Eau Potable

ST HILAIRE BONNEVAL

Exercice 2013

Sommaire

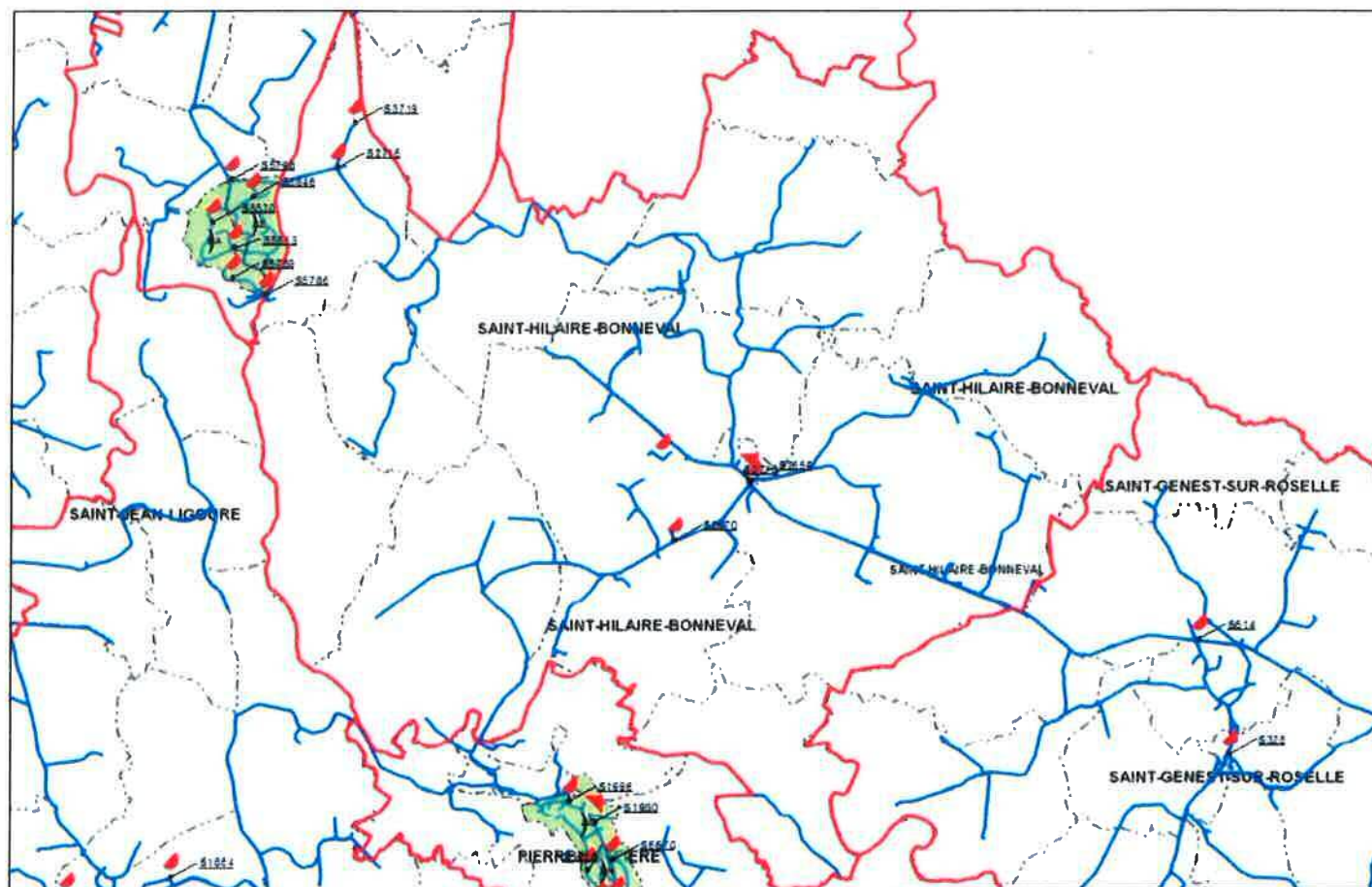
Pages

1	LA SYNTHÈSE DE LA CAMPAGNE	3
2	LA CARTOGRAPHIE DES RESULTATS	4
3	NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS ET DEVIS DE REMISE EN ETAT	5

1 LA SYNTHESE DE LA CAMPAGNE

Type	Diam (mm)	Propriété	Localisation	P (bar)	Débit à 1 bar (m3/h)	Observations	Date	N°
PI	100	Public	Loubiat	7,7	110	R.A.S.	15/07/13	1
PI	70	Public	Allée du Château	8,7	14	R.A.S.	15/07/13	2
PI	100	Public	Pont de la Noselle	17,5	177	R.A.S.	15/07/13	3
PI	100	Public	Lotissement La Plaisance	9	82	R.A.S.	15/07/13	4
PI	100	Public	Lotissement La Plaisance	9,5	95	R.A.S.	15/07/13	5
PI	100	Public	Lotissement La Plaisance	9,1	84	R.A.S.	15/07/13	6
PI	100	Public	Place de l'Eglise	5,1	81	R.A.S.	16/07/03	7
PI	100	Public	Ecole	3	73	R.A.S.	16/07/13	8
PI	100	Public	Roinette	1,6	40	R.A.S.	16/07/13	9
PI	100	Public	La Treille D15	3,8	85	R.A.S.	16/07/13	10

2 LA CARTOGRAPHIE DES RESULTATS



3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS ET DEVIS DE REMISE EN ETAT

N°	Localisation	Défaut	Amélioration
		R.A.S	

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE SAINT HILAIRE BONNEVAL M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

pièce n° 5a₂	P.L.U
05 Février 2016	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

En 2003, la commune a entrepris une étude de schéma directeur d'assainissement (*réalisée par le bureau d'études CEE – voir extraits ci-joints*).

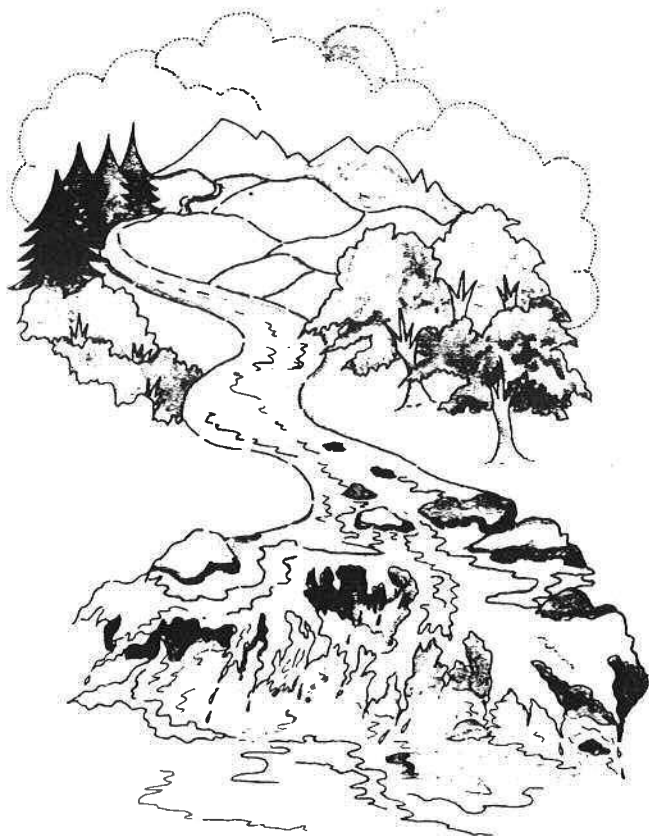
Le Conseil Municipal a défini les zones devant bénéficier d'assainissement collectif. Depuis cette date, des travaux envisagés dans cette étude ont été engagés. D'autres sont en cours de programmation : en 2014 la commune a engagé une étude pour l'extension du réseau d'assainissement du bourg. Elle permettra d'effectuer une mise à jour du zonage d'assainissement.

- Le bourg de Saint Hilaire est desservi par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire. Les nouveaux lotissements de Bellevue sont desservis par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif relié à la station de traitement du bourg. Cette station de type décanteur-digesteur + lit plantés de roseaux à deux étages, a une capacité de 150 équivalents habitants. Elle fait l'objet d'un suivi régulier (voir note en annexe)
- Le quartier de la gare est desservi par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif relié gravitairement à la station de traitement de Pierre Buffière.
- Le lotissement de la Planche (10 habitations) est raccordé à la station de traitement de Boisseuil.

En dehors du bourg, du quartier de la gare et du lotissement de la Planche, toutes les constructions relèvent de l'assainissement autonome. Les installations existantes ont été contrôlées. (*Voir documents présentés ci-après*).

ETAT FUTUR

L'étude engagée en 2015 envisage l'extension de la station de traitement du bourg. Il s'agit de porter sa capacité à 350 équivalent habitants. Elle être en fonctionnement en 2017.



Conseils Etudes Environnement

L'Arbre du faux

87150 CUSSAC

Tel : 05.55.70.98.87

Fax : 05.55.70.99.98

e-mail : CGabette @ AOL.COM

Siret 41123697900018-APE 742 C

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87)

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

SYNTHÈSE

FÉVRIER 2003

SOMMAIRE

Pourquoi un Zonage d'Assainissement? Page 1

Quelques définitions Page 2

INTRODUCTION Page 3

A - LES SOLS ET LEUR APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

- 1) OBJECTIFS DE L'ETUDE PEDOLOGIQUE Page 4
- 2) DESCRIPTION DES SOLS Page 4
- 3) APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF Page 7

B - ANALYSE DE L'HABITAT Page 9

- 1) DONNEES DEMOGRAPHIQUE Page 9
- 2) NIVEAU DE CONFORT Page 9
- 3) PROJET D'URBANISME Page 10
- 4) SOURCE DE POLLUTION Page 10
- 5) ANALYSE DES CONTRAINTES Page 11

C - ANALYSE DU SYSTEME EPURATOIRE EXISTANT Page 13

- 1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF Page 13
- 2) ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF Page 13
- 3) DISPERSION DES EAUX PLUVIALES Page 15

D - PRESENTATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT Page 16

Carte de zonage d'assainissement collectif

A - LES SOLS ET LEUR APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

1) OBJECTIF DE L'ETUDE PEDOLOGIQUE

L'étude des sols a pour but de définir l'aptitude des sols à l'épuration et à la dispersion des effluents afin de préciser les dispositifs à mettre en place dans le cadre de l'assainissement non-collectif.

Le périmètre d'étude pédologique correspond à l'ensemble des secteurs construits ou constructibles de la commune non encore desservis par un réseau d'assainissement collectif.

2) DESCRIPTION DES SOLS RENCONTRES

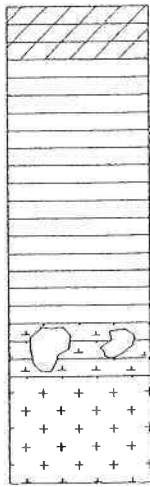
Le relief exerce une action importante sur la formation des sols par la modification du régime des eaux qu'il impose. La commune de Saint-Hilaire Bonneval est découpée par plusieurs petits ruisseaux qui façonnent le paysage.

Les sondages pédologiques nous ont permis de différencier plusieurs types de sols :

- sur les plateaux qui ont un relief en échine (relief plat, étroit et allongé) se trouvent des sols bruns. Le gneiss, le granite, qui constituent le substratum, se rencontrent à faible profondeur. La couche altérée apparaît à environ 50 cm.
- sur les plateaux en forme de croupe (petites collines) le sol est légèrement lessivé, il s'enrichit en argile en profondeur.
- sur les pentes, les sols sont lessivés. Ces sols sont tassés, par conséquent durs, et renferment de nombreux cailloux. Ils sont assez profonds.
- au niveau des vallées, on rencontre des sols d'apports alluvionnaires et colluvionnaires qui présentent une hydromorphie marquée.

Caractéristiques des principales unités de sols.

a) Sol brun sur Gneiss ou Granite :



Horizon A : humifère

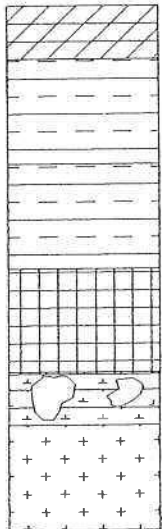
Horizon (B) : de couleur brune, épaisse à texture limoneuse à grain grossier. Pas de trace d'hydromorphie

Horizon C : texture sableuse comportant des fragments de gneiss ou de granite de tailles pluricentimétriques.

Horizons R : roche mère gneissique

Filière d'assainissement préconisée :
épandage souterrain

b) Sol brun lessivé :



Horizon A1 : humifère de couleur : brun foncé

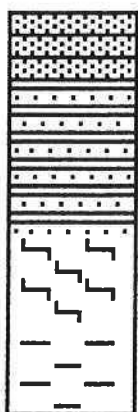
Horizon A2 : plus ou moins épais de texture limono-argileuse de couleur brun clair, lessivé

Horizon Bt : Horizon d'accumulation riche en argile

Horizons R : roche mère plus ou moins altérée

Filière d'assainissement préconisée :
filtre à sable vertical drainé

c) Sol légèrement hydromorphe :



Horizon A : Horizon de surface brun de texture argilo-limono-sableuse.

Horizon B : Horizon plus riche en argile qui est marqué par l'hydromorphie. Cet horizon apparaît entre 30 et 50 cm.

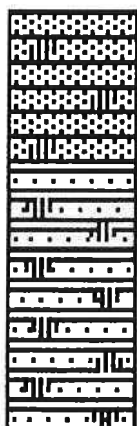
Horizon C : Arène qui est la couche altérée du substrat. Apparaît à partir de 60 cm.

Aptitude à l'assainissement : moyenne à faible

Filière de traitement à préconiser :

tranchées filtrantes surdimensionnées
ou filtre à sable drainé

d) Sols peu évolués alluviaux et colluviaux :



Horizon A : Horizon de texture limono-argileuse, faiblement marqué par l'hydromorphie dès la surface.

Horizon C : Alluvions de texture plus argileuse, très marquées par l'hydromorphie. Apparaît à partir de 30 cm de profondeur.

Aptitudes des sols : faible

Filière d'assainissement préconisée :

filtre à sable drainé

3) APTITUDE DES SOLS

L'aptitude des sols à l'assainissement non-collectif est traduite en terme de filière d'assainissement à mettre en place. Les filières sont dimensionnées pour une habitation de type 4, avec une occupation moyenne de 4 personnes.

CATEGORIE I Sols de bonne aptitude

Sols sans contrainte particulière

Tranchées filtrantes (3 x 10 m – 3 x 15 m)

Exutoire sous-sol

CATEGORIE II Sols d'aptitude assez bonne

Légère hydromorphie, faible volume de sol, sous-sol argileux et sableux.

Tranchées filtrantes surdimensionnées (3 x 15 m – 3 x 25 m)

Exutoire sous-sol

CATEGORIE III Sols de moyenne aptitude

Sols peu profonds, ne protégeant pas l'aquifère

Filtre à sable vertical ou horizontal

Sols soumis à des remontées de nappes

Tertre d'infiltration

Exutoire sous-sol

CATEGORIE IV Sols de faible aptitude

Hydromorphie moyenne à forte, zone de nappe temporaire à faible profondeur, sol non filtrant

Filtre à sable vertical drainé, filtre à sable horizontal drainé, tertre drainé

Exutoire dans le milieu hydraulique superficiel

CATEGORIE V Sols d'aptitude nulle (Rouge)

Forte pente, zone submersible, texture défavorable à toute profondeur.

Traitement impossible sur place ou tertre d'infiltration surélevé alimenté par une pompe de relevage.

- 10 % des habitations ont moins de 6 ans
- 49 % des habitations ont entre 6 et 30 ans
- 41 % des habitations ont plus de 30 ans

3) PROJET D'URBANISME

La commune de Saint-Hilaire Bonneval dispose d'un MARNU. Les prescriptions de la commune ont été prises en compte :

- contenir les ensembles urbanisés dans les limites spatiales compatibles avec le maintien de la cohésion urbaine,
- préserver la qualité du patrimoine naturel.

4) SOURCE DE POLLUTION

Une des sources de pollution sur la commune est liée aux rejets ponctuels d'eaux usées notamment pour les villages possédant des collecteurs d'eaux pluviales greffés de branchements d'eaux usées. Les points noirs de pollution les plus importants concernent les secteurs autour de Pierre-Bufferière, l'exutoire du traitement du bourg, le Masgardaud. Localement, quelques habitations isolées rejettent leurs eaux usées directement dans les fossés.

Les rejets d'élevage non contrôlés restent une importante source de pollution dans les villages et dans la totalité de la commune. Les grosses exploitations sont en cours de régularisation vis-à-vis de la réglementation.

La mise aux normes des exploitants d'élevage ne fait pas l'objet de cette étude, contrairement au diagnostic DEXEL de la Chambre d'Agriculture.

Seules les eaux blanches (eaux de lavage des matériels des salles de traite) peuvent être ainsi admises sur un système de traitement collectif. Les eaux vertes ou brunes (eaux des quais notamment) sont interdites sur le système de traitement.

5) ANALYSE DES CONTRAINTES

Une première analyse a permis de dégager les habitations présentant des contraintes physiques liées à la structure de l'habitat pour la réhabilitation d'un assainissement non-collectif conforme à la réglementation.

Sur la commune, quatre contraintes principales ont été recensées sous l'abréviation STOP.

- Surface : la parcelle attenante en contre bas de l'habitation n'est pas suffisante pour installer un dispositif de traitement non collectif (inférieure à 25 m²).
- Topographie : la pente est contraire à l'écoulement gravitaire des eaux (nécessite une pompe de relevage), ou la parcelle présente une pente trop importante ne permettant pas la dispersion des eaux usées (supérieure à 15 %).
- Occupation : la parcelle attenante est recouverte par un revêtement goudronné, arbre de + de 2 m, potager, puits proche de l'habitation même non utilisé (inférieur à 35 m).
- Pédologie : la nature du terrain n'est pas perméable ou est trop perméable pour traiter les eaux usées.

Les habitations sont coloriées selon ce code de couleur :

CONTRAINTE	COULEUR
Surface	
Topographie	
Occupation des sols	
Pédologie	
Sans contrainte	

Il s'agit d'une approche globale des contraintes, qui suffit pour le zonage d'assainissement, ces résultats sont moins précis qu'une étude parcellaire, qui elle est nécessaire pour déterminer le dispositif à mettre en place.

Conclusions : L'habitat dispersé est peu contraignant. Généralement la superficie des terrains est grande. L'occupation des sols la plus fréquente est la présence de jardins cultivés.

Les secteurs qui apparaissent les plus contraignants sont les hameaux de :

- **Roirette,**
- **Le Masgardaud,**
- **Puymoret,**
- **Secteurs autour de Pierre-Buffière,**
- **La Planche.**

- 10 % des habitations ont moins de 6 ans
- 49 % des habitations ont entre 6 et 30 ans
- 41 % des habitations ont plus de 30 ans

3) PROJET D'URBANISME

La commune de Saint-Hilaire Bonneval dispose d'un MARNU. Les prescriptions de la commune ont été prises en compte :

- contenir les ensembles urbanisés dans les limites spatiales compatibles avec le maintien de la cohésion urbaine,
- préserver la qualité du patrimoine naturel.

4) SOURCE DE POLLUTION

Une des sources de pollution sur la commune est liée aux rejets ponctuels d'eaux usées notamment pour les villages possédant des collecteurs d'eaux pluviales greffés de branchements d'eaux usées. Les points noirs de pollution les plus importants concernent les secteurs autour de Pierre-Bufferière, l'exutoire du traitement du bourg, le Masgardaud. Localement, quelques habitations isolées rejettent leurs eaux usées directement dans les fossés.

Les rejets d'élevage non contrôlés restent une importante source de pollution dans les villages et dans la totalité de la commune. Les grosses exploitations sont en cours de régularisation vis-à-vis de la réglementation.

La mise aux normes des exploitants d'élevage ne fait pas l'objet de cette étude, contrairement au diagnostic DEXEL de la Chambre d'Agriculture.

Seules les eaux blanches (eaux de lavage des matériels des salles de traite) peuvent être ainsi admises sur un système de traitement collectif. Les eaux vertes ou brunes (eaux des quais notamment) sont interdites sur le système de traitement.

Schéma des prescriptions de l'article 10 de l'arrêté du 6.05.96 en général appliqué aux dispositifs réhabilités.

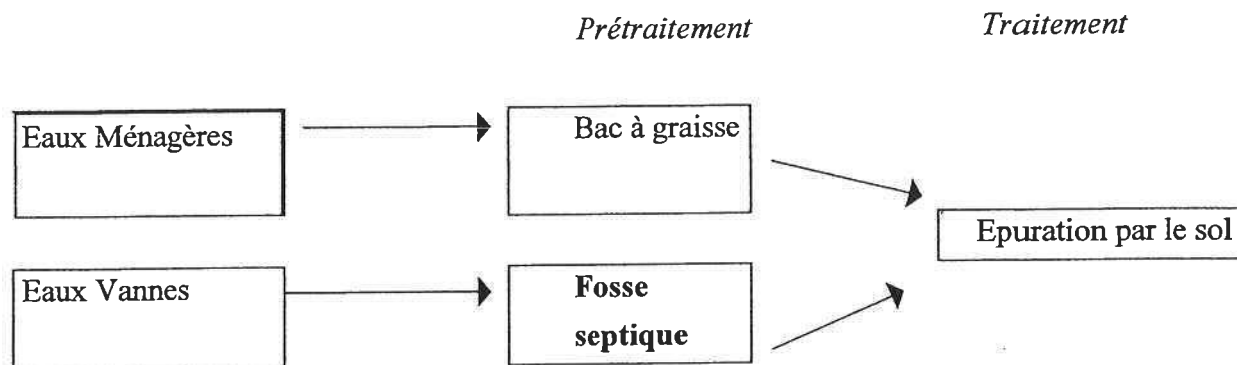
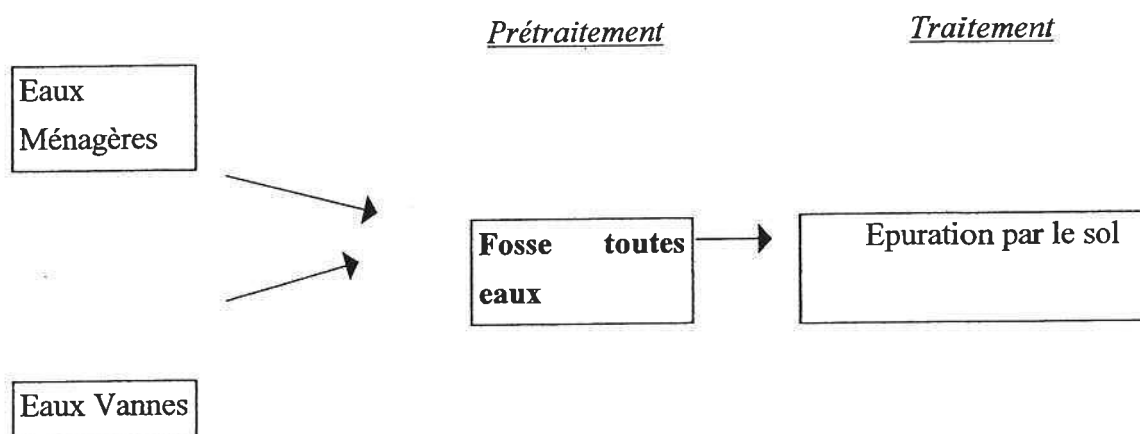
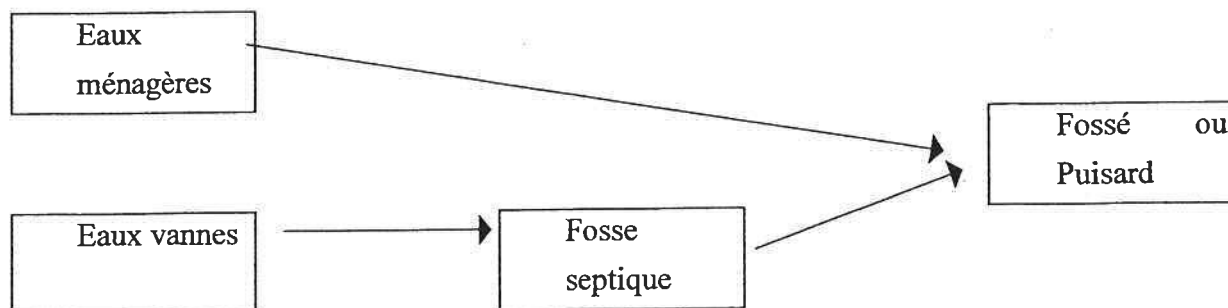


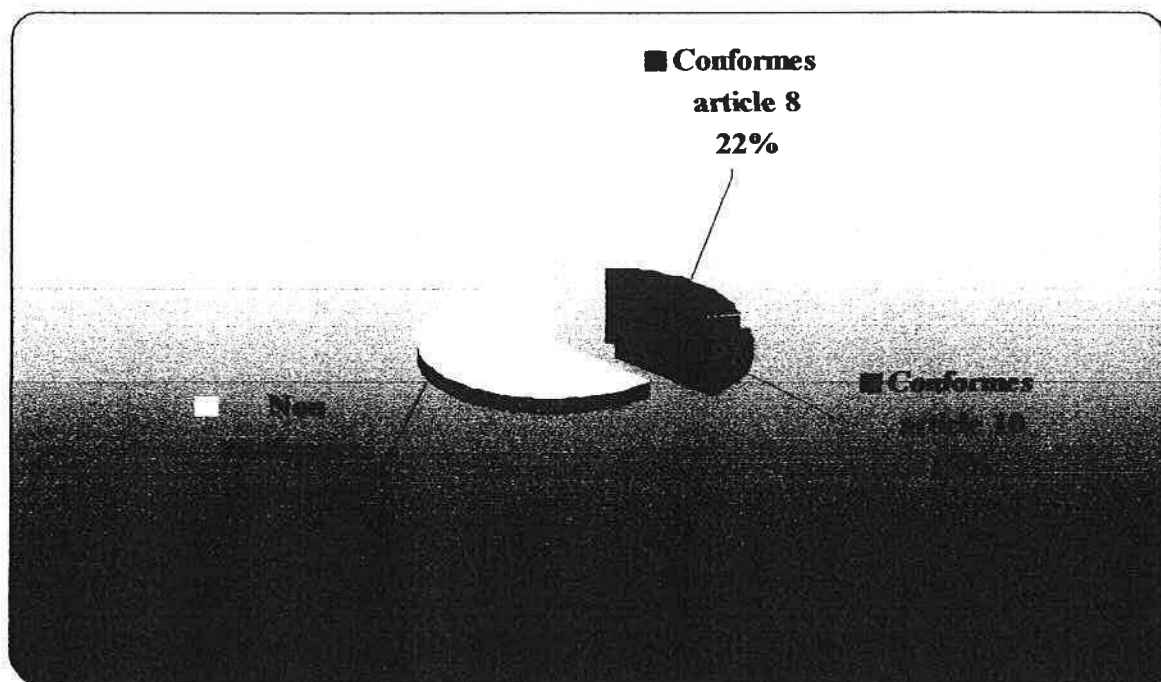
Schéma d'une installation conforme à la réglementation actuelle :



La non conformité des installations visitées, réside pour la plus grande partie dans ce schéma :



CONFORMITE LEGALE POUR LES HABITATIONS En assainissement individuel



3) DISPERSION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales du bourg, sont collectées par le réseau et les caniveaux.

Dans quelques secteurs, les eaux pluviales sont collectées par des réseaux puis par des fossés.

D'une manière générale, les eaux pluviales ne posent pas de problème particulier, dans la mesure où les réseaux et fossés existants en collectent une grande partie.

Lors de l'application du présent schéma, il conviendra de prendre en compte les apports pluviaux dans les collecteurs existants, pour dimensionner correctement les nouvelles canalisations et les ouvrages de traitement qui doivent être protégés par des déversoirs d'orage. Pour les habitations non agglomérées, la majorité des usagers évacue les eaux pluviales vers le milieu naturel superficiel. (sol, ruisseau, fossé).

D - PRESENTATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des coûts d'investissement, d'exploitation de l'assainissement collectif, ainsi que de l'incidence des travaux sur le prix de l'eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a décidé de retenir des options d'assainissement collectif sur les secteurs suivants :

1. Les secteurs du Bourg :

- Extension du réseau pour desservir les immeubles situés derrière le cimetière.
- Extension du réseau vers un emplacement d'une nouvelle station de traitement.

2. Le secteur de la gare :

- Création d'un réseau collectif pour collectif dans le quartier de la gare. Ce dernier sera relié à celui de la commune de *Pierre-Buffière*.

- précise qu'en dehors de cette zone, l'habitat restant dispersé et sans contrainte à l'assainissement individuel, ne bénéficiera pas d'assainissement collectif.

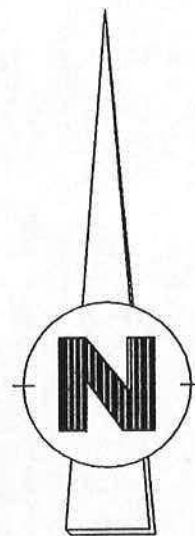
DEPARTEMENT DE LA HAUTE - VIENNE

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

CARTE DE ZONAGE DU TERRITOIRE COMMUNAL

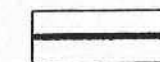
PLAN D'ENSEMBLE



Zone d'assainissement collectif à créer



Zone d'assainissement collectif existante

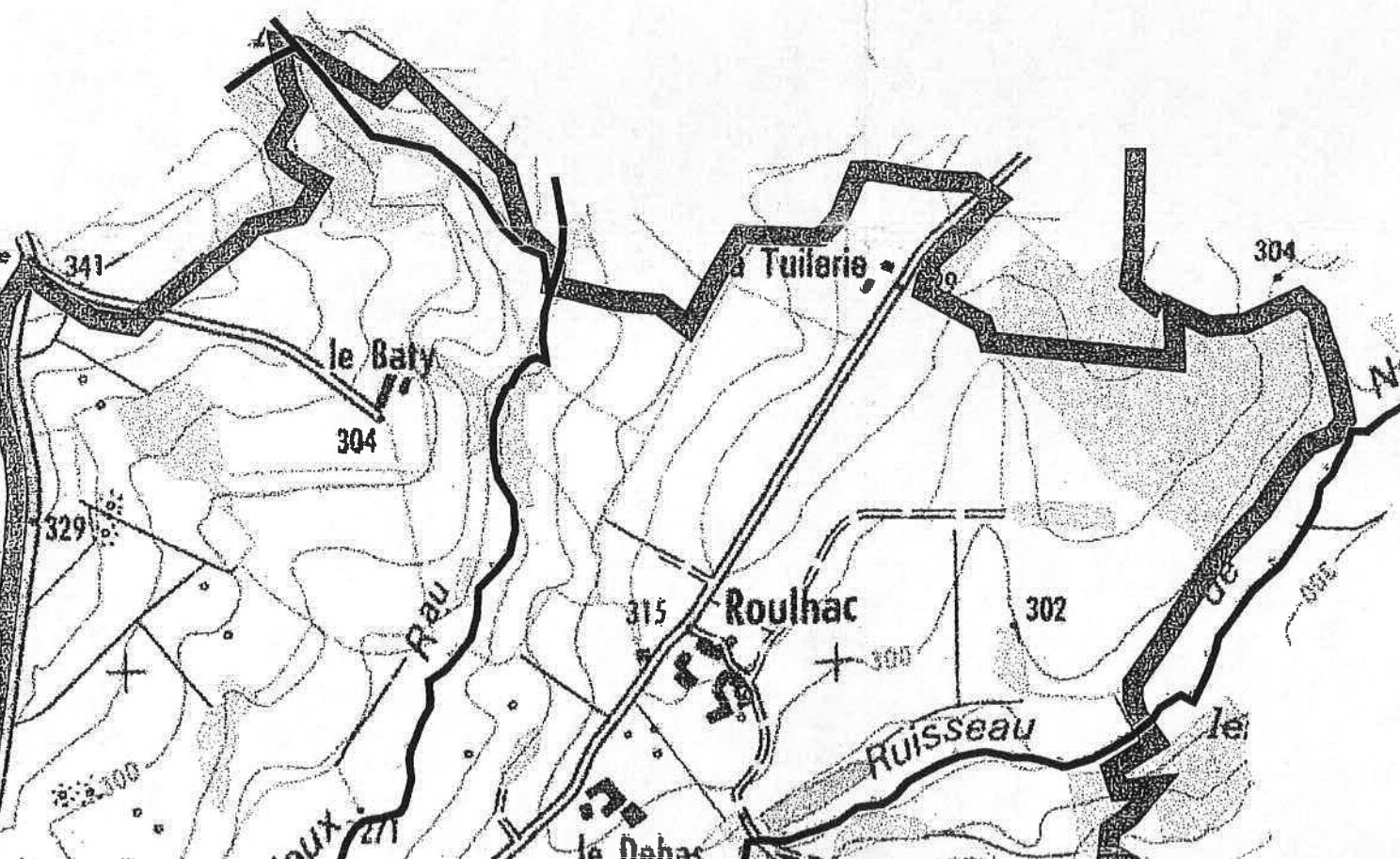


Réseau Hydrographique



Limite de commune

NE D'EYJEAUX



CONDUITE D'OPERATION :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SUBDIVISION DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
16 Rue du Châtain 87500 Saint-Yrieix-la -Perche
Tel : 05.55.08.34.40
Fax : 05.55.08.24.18

Février 2003

ETUDES :

Conseils Etudes Environnement
L'ARBRE DU FAUX 87150 CUSSAC
Tel : 05.55.70.98.87
Fax : 05.55.70.99.98

Echelle : 1 / 10 000°



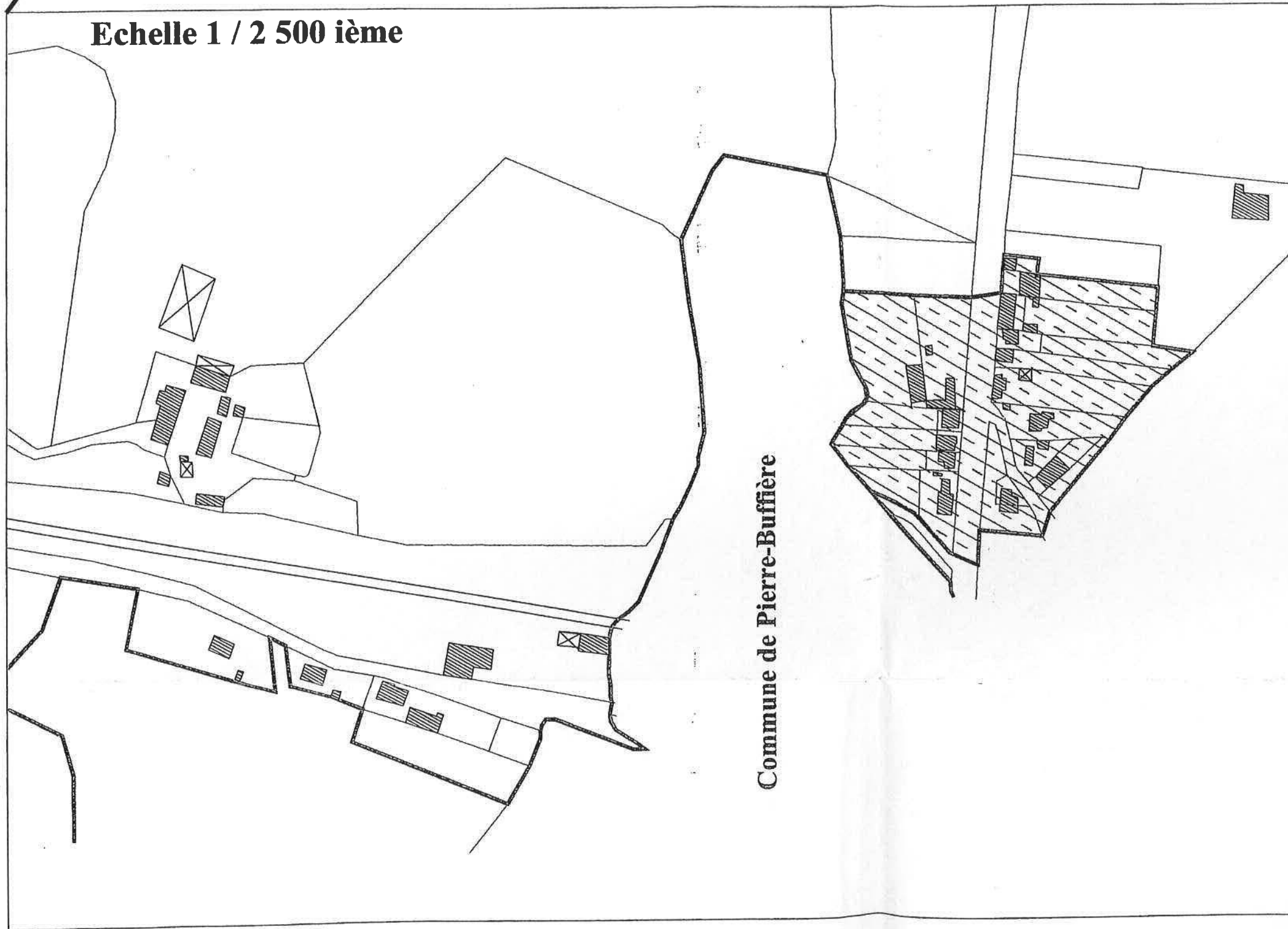
Echelle 1 / 2 500 ième

COMMUNE DE
VICQ-SUR-BREUILH



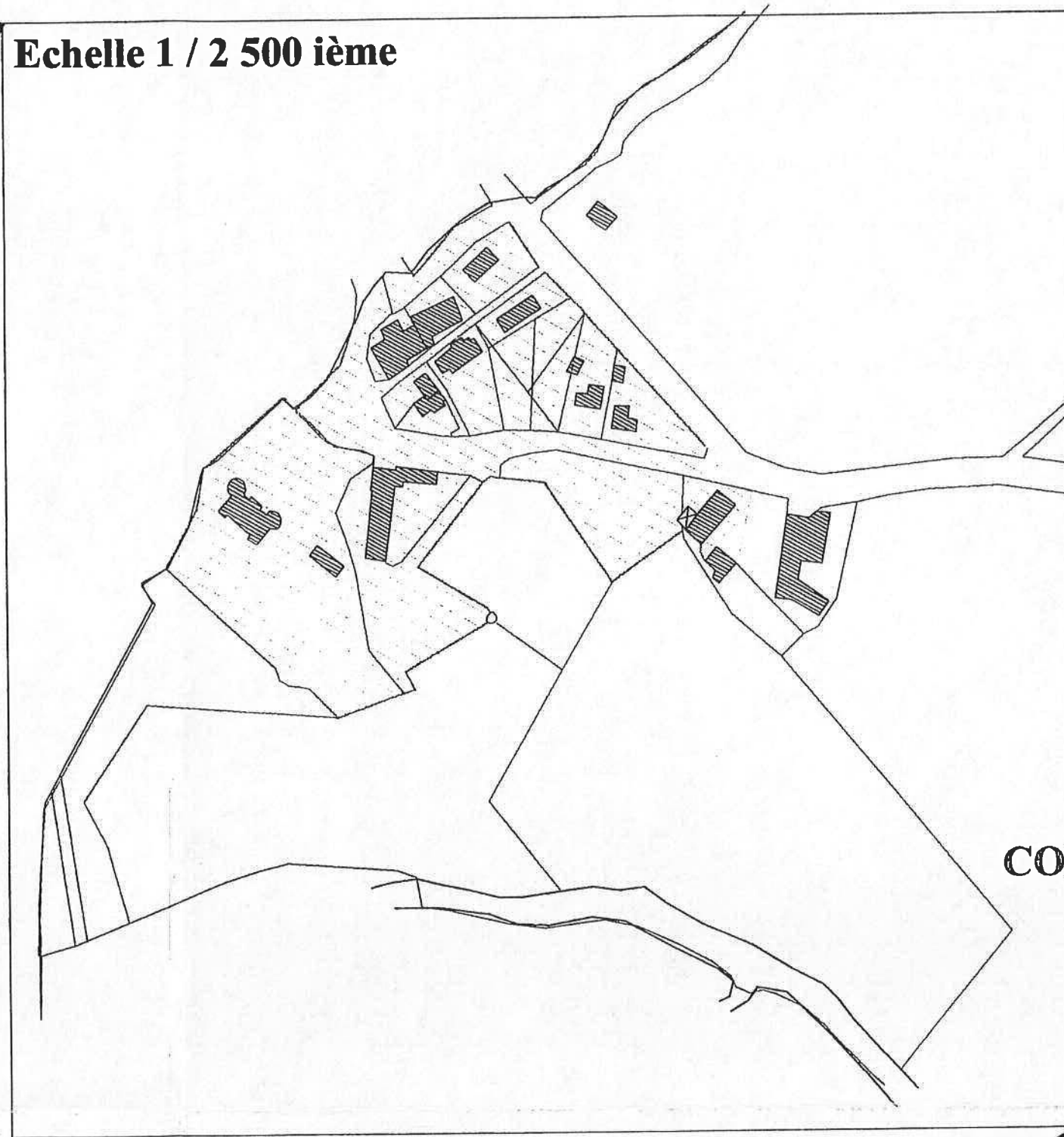
Echelle 1 / 2 500 ième

Commune de Pierre-Buffière



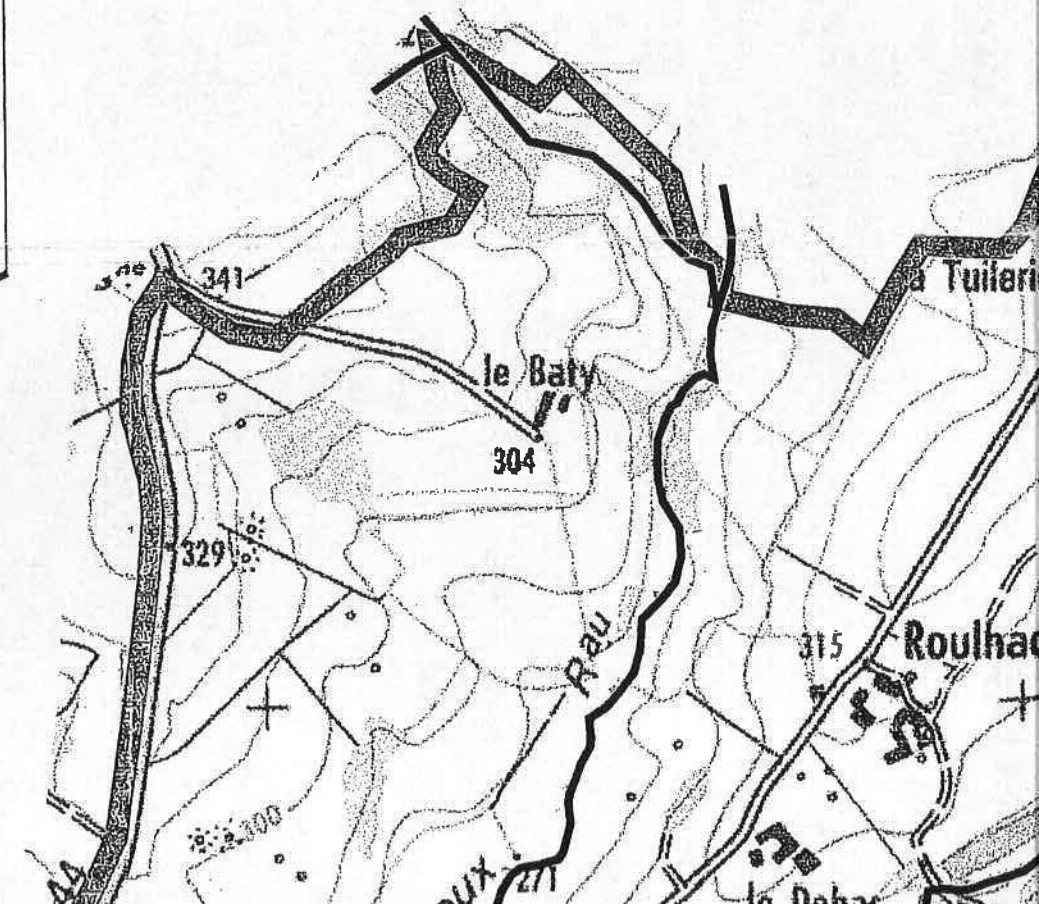
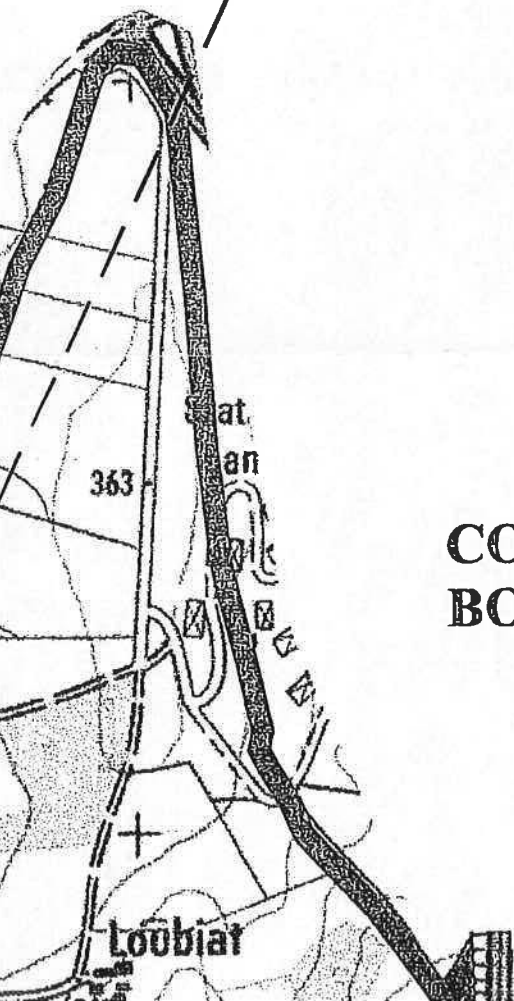
Ec

Echelle 1 / 2 500 ième



COMMUNE D'EYJEAUX

**COMMUNE DE
BOISSEUIL**



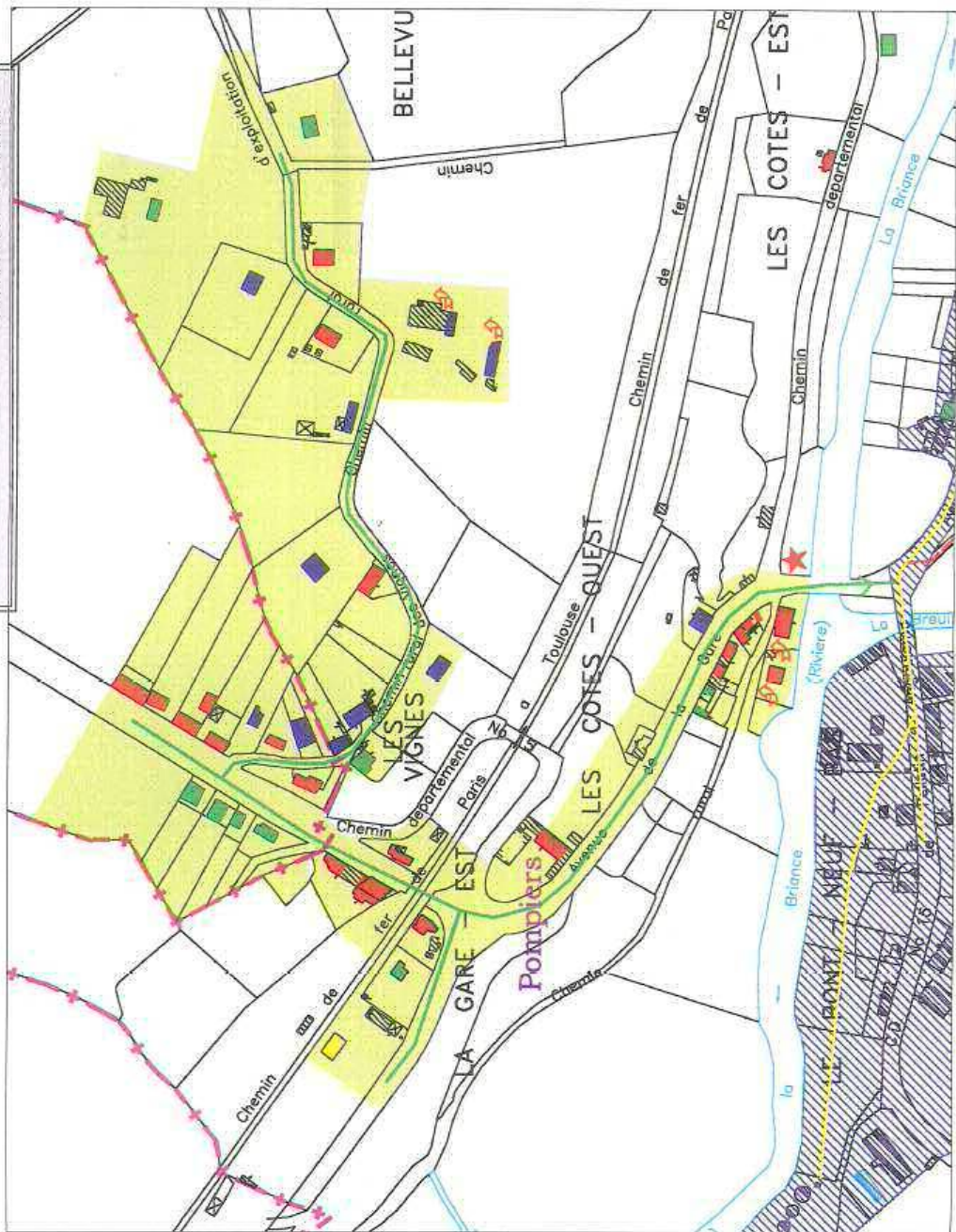
COMMUNE DE PIERRE BUFFIERE

Lieu - dit : la Gare - les Vignes

Option 2

Raccordement sur le réseau existant

Echelle : 1/2500



LEGENDE HABITAT

- Aucune contrainte significative
- Superficie insuffisante
- Topographie défavorable
- Occupation du terrain problématique

LEGENDE RESEAU

- Réseau séparatif gravitaire
- Zone de collecte
- Relèvement individuel

LEGENDE RESEAU EXISTANT

- Réseau existant
- Zone de collecte existante
- Limite communale
- Rejet au milieu naturel

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**

Nom de la STEP : **La Bourgade**

Secteur hydrographique : **Briançonnais**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Personnes rencontrées : **M. Raymond PAPONNAUD (adjoint) et Mme Marie-Claude FAURE (secrétaire)**

Exploitant : **la commune**

Type de traitement : **Déssableur, dégrilleur, poste de relevage, 1er étage filtre planté de roseaux (2 casiers), poste de relevage, 2ème étage filtre planté de roseaux (2 casiers). (procédé RHYZOSTEP-SAUR)**

Equipe DDT : **P. Nicolas, D. Béguier et D. Gaudy**

Contact mail de la commune : **mairiesainthilairebonneval@orange.fr**

Plan de situation 1/25 000 (IGN Scan 25)

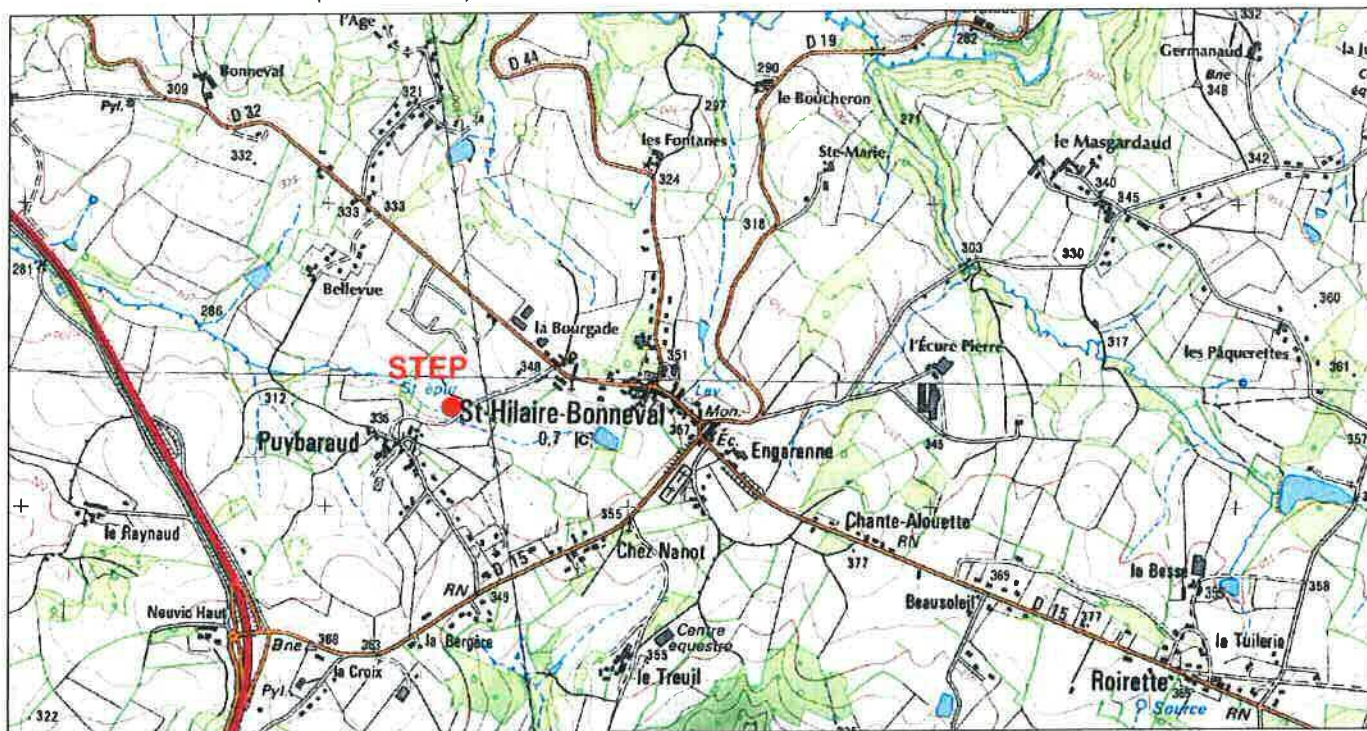


Photo d'ensemble de la station d'épuration



Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Nom de la STEP : **La Bourgade**

Secteur hydrographique : **Briançe**

Code SANDRE : **0487148S0001**

1 - Description

Coordonnées géographiques (Lambert 93) :
Références cadastrales

X = **572 911**
Section : **A**

Y = **6 514 594**
Parcelle n° **1 449**

Réalité mesurée		Calcul - conception	
Nombre d'équivalent habitants raccordés à la station d'épuration	166 EH	Capacité nominale :	150 EH
Débit traité :	x m3/j	Débit de référence :	22.50 m3/j

Date de mise en service de la station d'épuration : **juillet 2006**

Filière existante au niveau de la station :

- Prétraitement : **dessableur - dégrilleur**
- Traitement : **filtre planté de roseaux, Procédé RHYZOSTEPTM (SAUR) avec 2 postes de relevage (1er étage, poste de 1.35 m3, surface des 2 casiers 13.90 x 7.00 m, 2ème étage, poste de 1.20 m3, surface des 2 casiers 9.80 x 7.00 m).**

Type de stockage de boues : **filtre planté de roseaux**

Industriels raccordés à la station d'épuration :

- **non**

Réseau majoritairement : **séparatif 80 % / unitaire 20 % (ancien réseau du bourg)**

Y a-t-il des déversoirs d'orage ? :

- En tête de station : **non**
- Sur le réseau : **oui, à la fin du réseau unitaire dans un pré en sortie du bourg.** ①

Coordonnées géographiques (Lambert 93) : X = **573 377** Y = **6 514 606**

Environnement :

- accès : **à l'angle de 2 chemins empierrés.**
- clôture : **grillage sur poteaux métalliques sur tout le périmètre et portail fermant à clé.**
- aspect général : **très propre.**

Projet de la commune : **raccordement d'un quinzaine de lots du lotissements en 2012.**

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançe**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

2 - Rejet

Coordonnées géographiques du point de rejet (Lambert 93) :

X = **572 893**

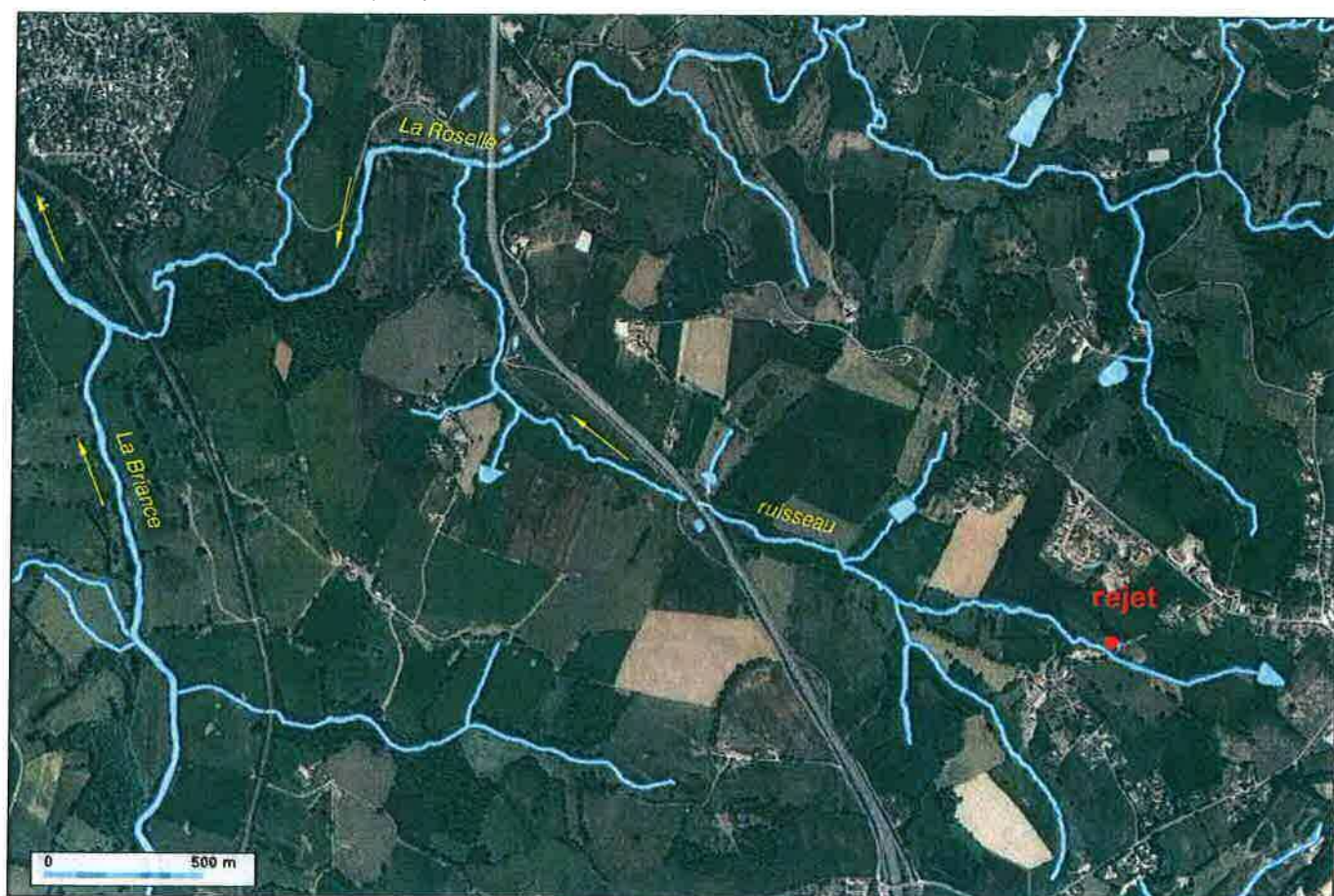
Y = **6 514 564**

Milieu récepteur : **cours d'eau**

Nom du milieu récepteur :

Nom du cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche dans lequel le milieu récepteur se rejette : **La Roselle**

Plan de situation (IGN Scan 25) où figure le point de rejet de la step et le cheminement des effluents jusqu'au cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche



Photos du point de rejet en [annexe 2](#)

Commentaires sur le rejet le jour de la visite : **Après midi pluvieux.**

Qualité du rejet : **Gros débit, rejet clair.**

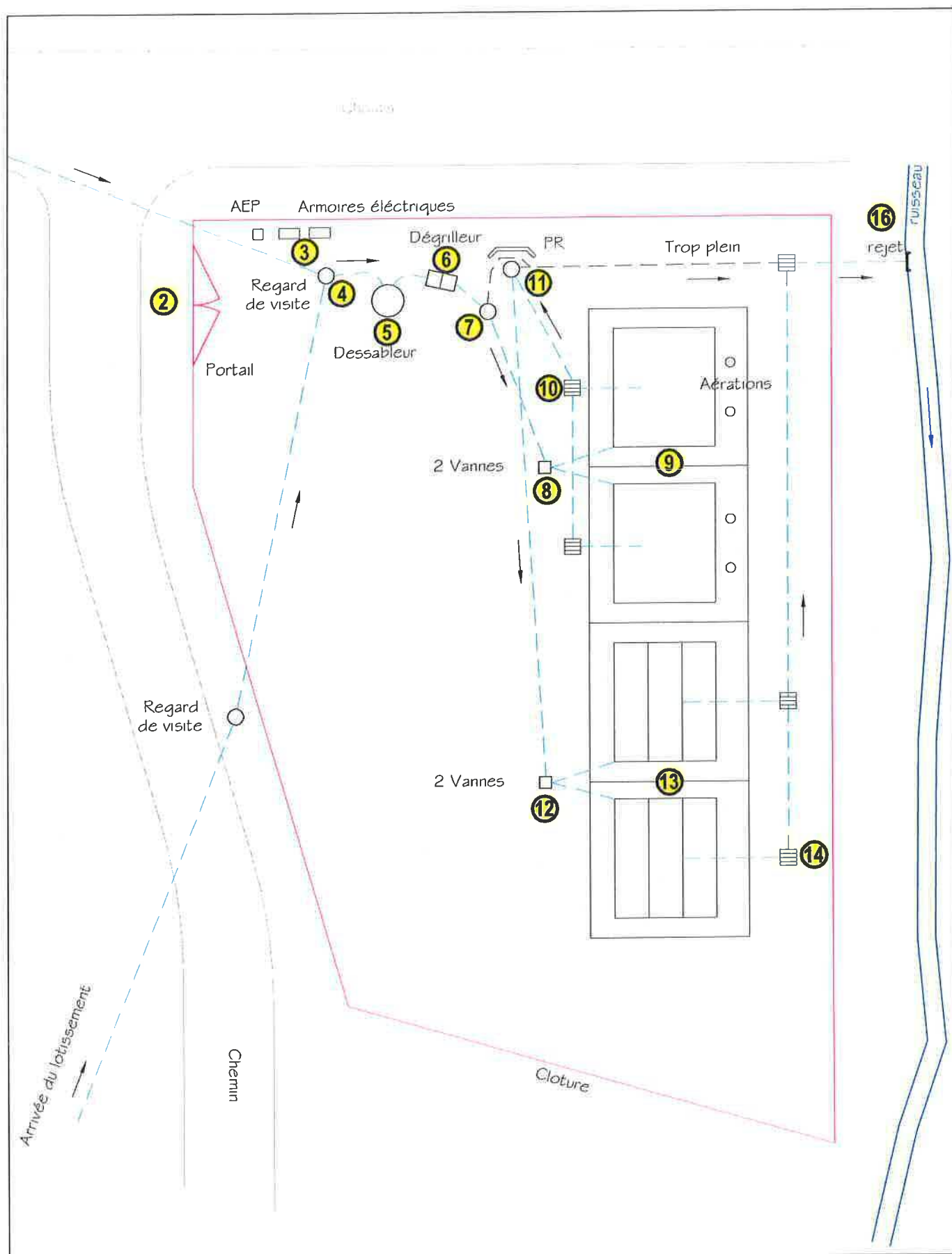
Qualité du milieu en aval du rejet de la STEP : **bonne, présence de ronces.**

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançonnais**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Schéma de fonctionnement de la station ou plan d'exécution



Photos des différents ouvrages en [annexe 1](#)

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançonnais**

Date de la visite : **07 décembre 2011**
Code SANDRE : **0487148S0001**

3 - Performances

Autosurveillance existante : **non**

4 - Données relatives aux boues

Si intervention d'un vidangeur :

La SAUR - Le Gondeau - 87170 ISLE.

Dépotage sur la station d'épuration de Limoges.

5 - Commentaires

La station est située sur une parcelle à l'angle de deux chemins empierrés. Elle est clôturée et son portail ferme à clé.

Un déversoir d'orage est installé sur une parcelle, en amont de la station (cf photo n°1).

Le traitement est assuré par des filtres plantés de roseaux, procédé RHYZOSTEPTM (SAUR) avec 2 postes de relevage (1er étage, poste de 1.35 m³, surface des 2 casiers 13.90 x 7.00 m, 2ème étage, poste de 1.20 m³, surface des 2 casiers 9.80 x 7.00 m). Les roseaux sont bien développés.

L'installation d'un déssableur (cf photo n°5) en amont du dégrilleur bien dimensionné, a été une bonne initiative. Le déversoir d'orage en amont de la station est efficace, mais son réglage pourrait être affiné, car le jour de la visite un débit trop important arrivait à la station et le poste de relevage du premier étage tournait continuellement. Sur les filtres, les plaques anti-affouillement devraient être remises à niveau au printemps après le faucardage des roseaux. Une vérification des rampes de diffusions devra être faite rapidement car certaines buses n'ont aucun rejet.

Pour les raccordements futurs, la station semblerait sous dimensionnée. Dans ce cas il faudrait augmenter la surface des filtres.

En conclusion, cette station est entretenue et semble bien fonctionner.

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançe**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Annexe 1 : photos des différents ouvrages



Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançe**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Annexe 1 : photos des différents ouvrages



Postes de relevage



Poste de relevage 1er étage



Répartiteur 2 vannes du 1er étage



1er étage planté de roseaux



1er étage, plaque anti-affouillement



1er étage, détail du rejet de la rampe de diffusion

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançe**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Annexe 1 : photos des différents ouvrages



⑩ Regard de réception du 1er étage



⑪ Poste de relevage 2ème étage



⑫ Répartiteur 2 vannes du 2ème étage



⑬ 2ème étage planté de roseaux



⑭ Regard de réception du 2ème étage



⑮ Regard exutoire :
trop plein des postes de relevage et sortie 2ème étage

Commune d'implantation : **Saint-Hilaire Bonneval**
Nom de la STEP : **La Bourgade**
Secteur hydrographique : **Briançonnais**

Date de la visite : **07 décembre 2011**

Code SANDRE : **0487148S0001**

Annexe 2 : photos du point de rejet



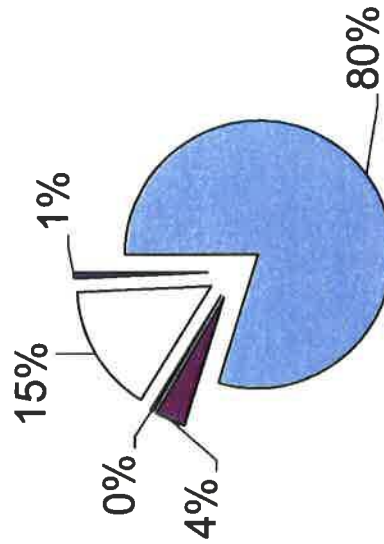


BILAN du CONTRÔLE des INSTALLATIONS EXISTANTES - COMMUNE DE SAINT HILAIRE BONNEVAL

1. BILAN DES VISITES REALISEES:

	Total	%
Nb de contrôle de l'Existant prévu	271	
Nb d'installations visitées	216	79.7%
Nb d'absent	10	3.7%
Nb de refus	1	0.4%
Dossier Annulé	42	15.5%
Assainissement Collectif	2	0.7%

Bilan des visites



■ Nb d'installations visitées
 ■ Nb d'absent
 □ Nb de refus
 □ Dossier Annulé
 ■ Assainissement Collectif

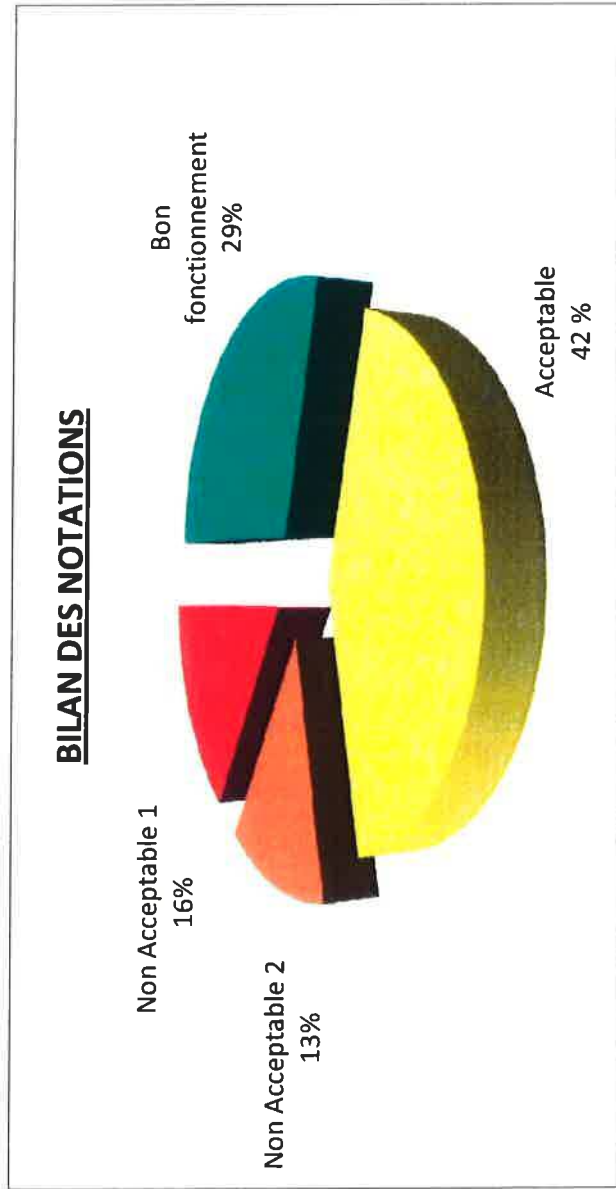
Note: 2 catégories d'installations n'apparaissent pas dans ce bilan

- les installations récentes contrôlées il y a moins de 4 ans (en contrôle de réalisation)
- les installations pour lesquelles une démarche de réhabilitation est engagée

2. BILAN DES CLASSEMENTS:

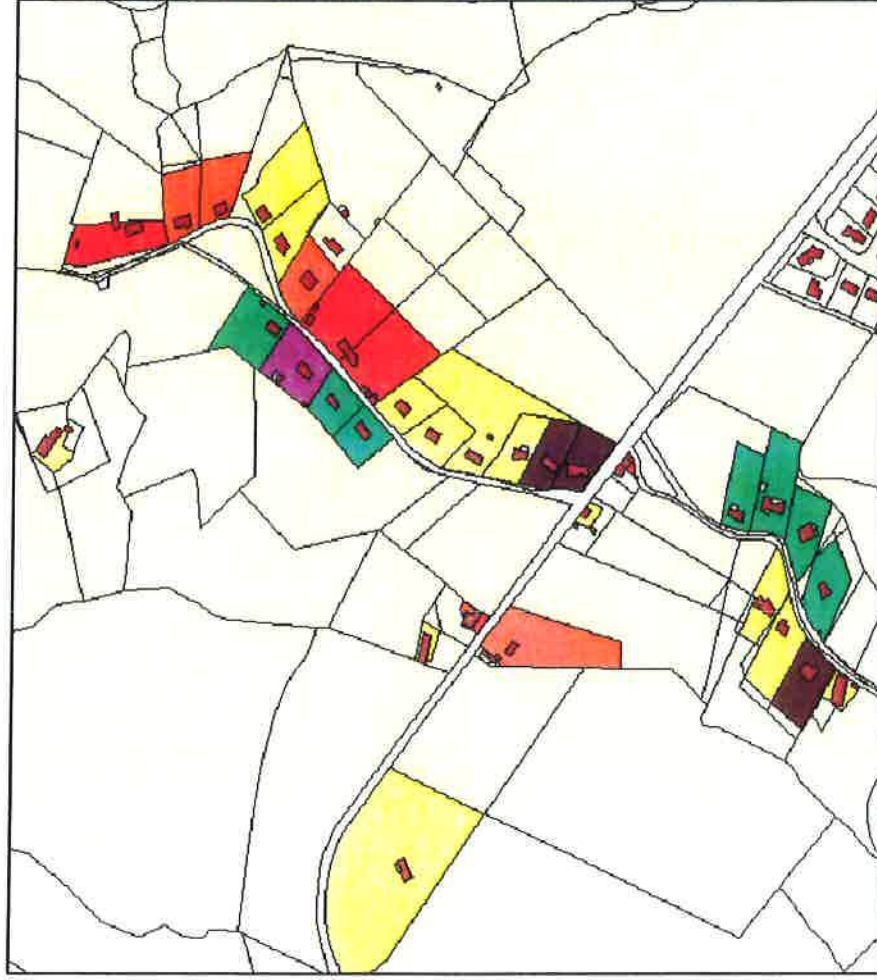
Nombre total d'installations visitées :	216
---	-----

Répartition des installations visitées entre les catégories de classement	BF Installation en bon état de fonctionnement		A Installation acceptable		NA2 Non Acceptable 2		NA1 Non Acceptable 1	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
	63	29	91	42	28	13	34	16



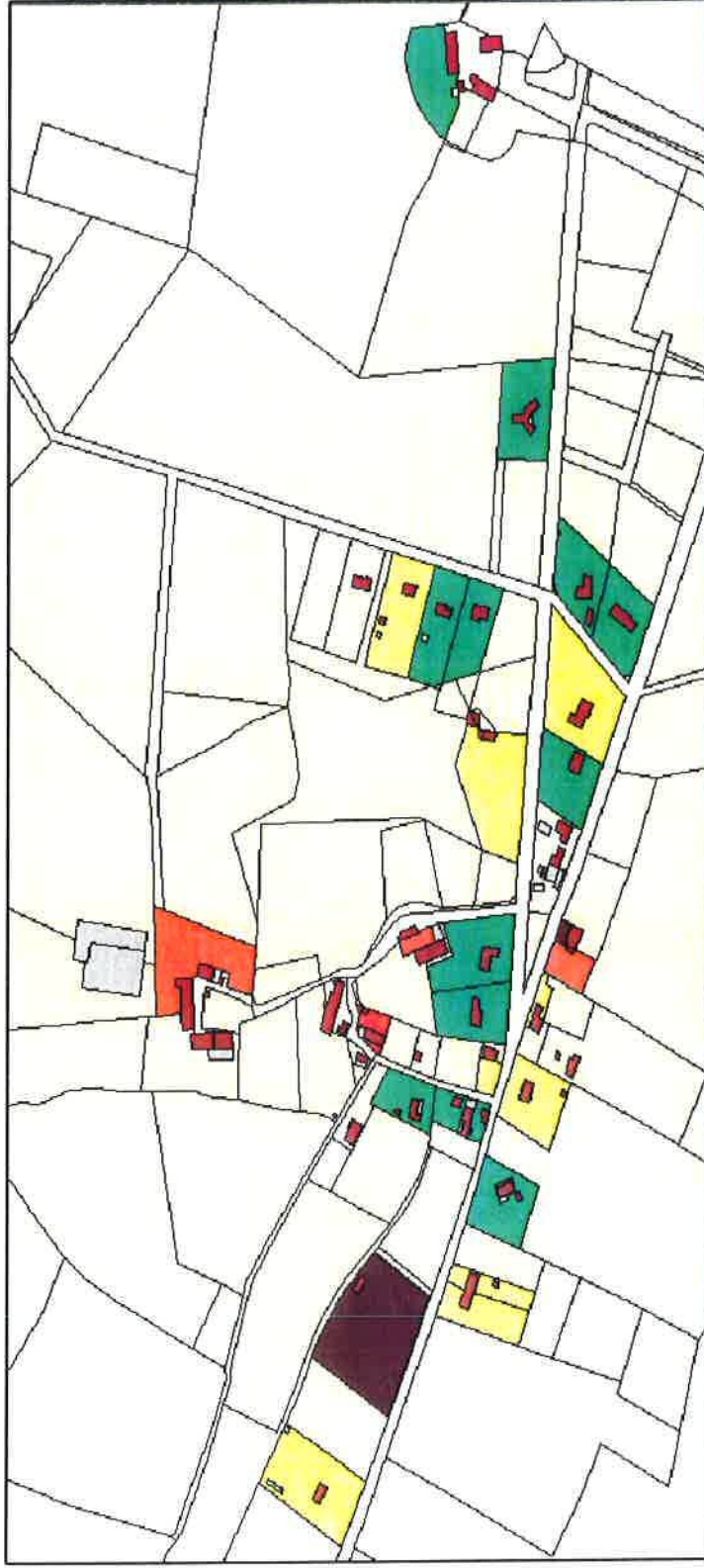
3. LIEUX DIT PROBLEMATIQUES:

Lieu dit : "Bellevue et L'Age"



- > Assainissements relativement variables.
- > Installations relativement récentes.
- > La nature du sol est un inconvénient majeur pour le bon fonctionnement des installations existantes: un certain nombre d'épandage sature surtout en période hivernale.
- > Nombreux rejets d'eaux usées brutes et prétraitées vers le domaine publique ou privé ; problèmes de salubrité.

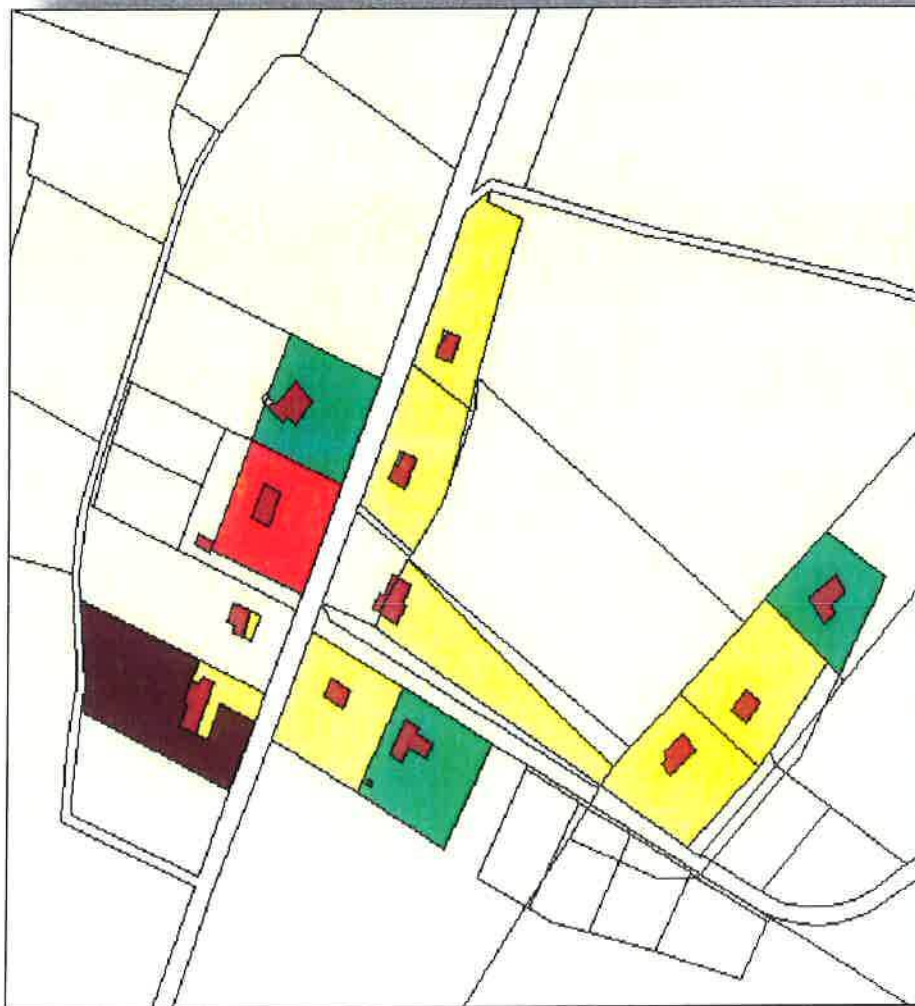
Lieu dit : "Roirette et Le Bost"



> **Assainissements variables**

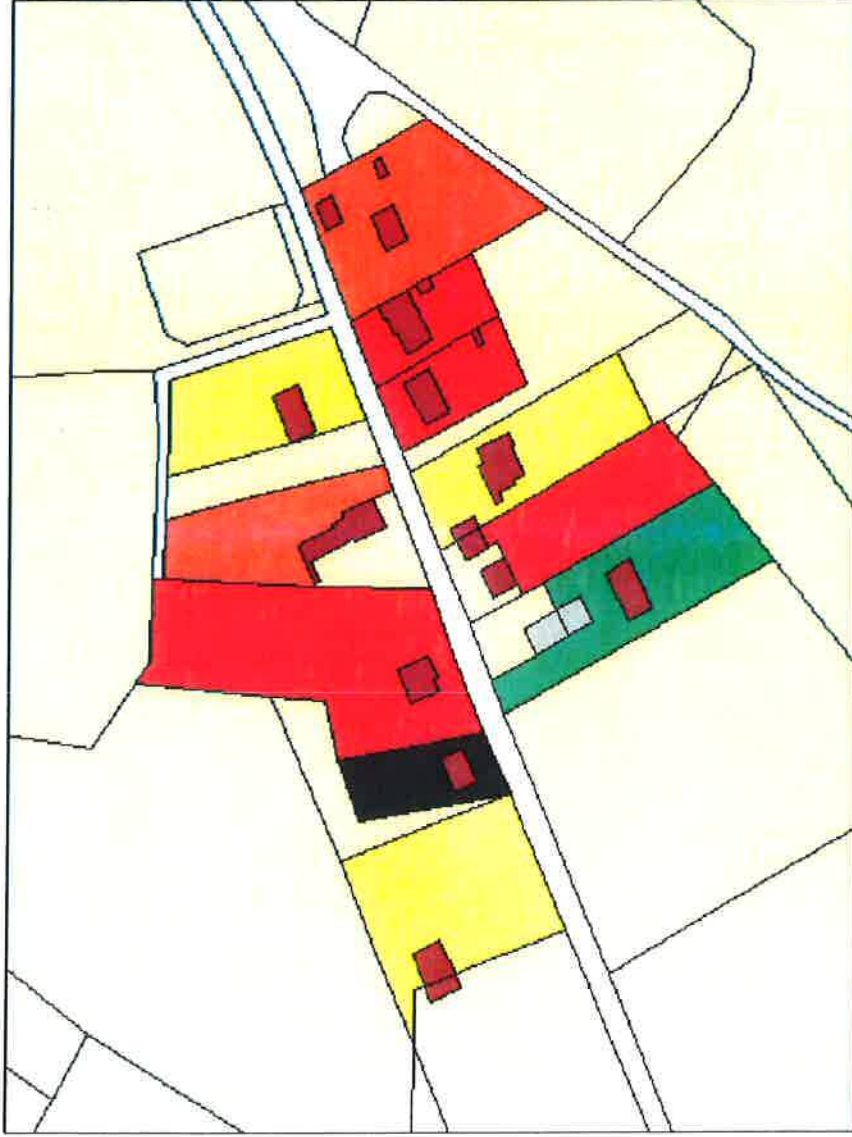
- > Installations relativement récentes, avec des filières installées type filtre à sable.
- > Une réhabilitation problématique à cause principalement du manque de superficie de terrain pour réaliser une filière classique. Le manque d'un exutoire est aussi une contrainte à noter.

Lieu-dit: "Chantalouette"



- > Terrain relativement humide surtout en période hivernale.
- > Une réhabilitation prioritaire: cette assainissement nécessiterait la mise en place d'un filtre à sable drainé.
- > Rejet des eaux usées vers le milieu superficiel public

Lieu dit : "La Maletia et Le Grillon"

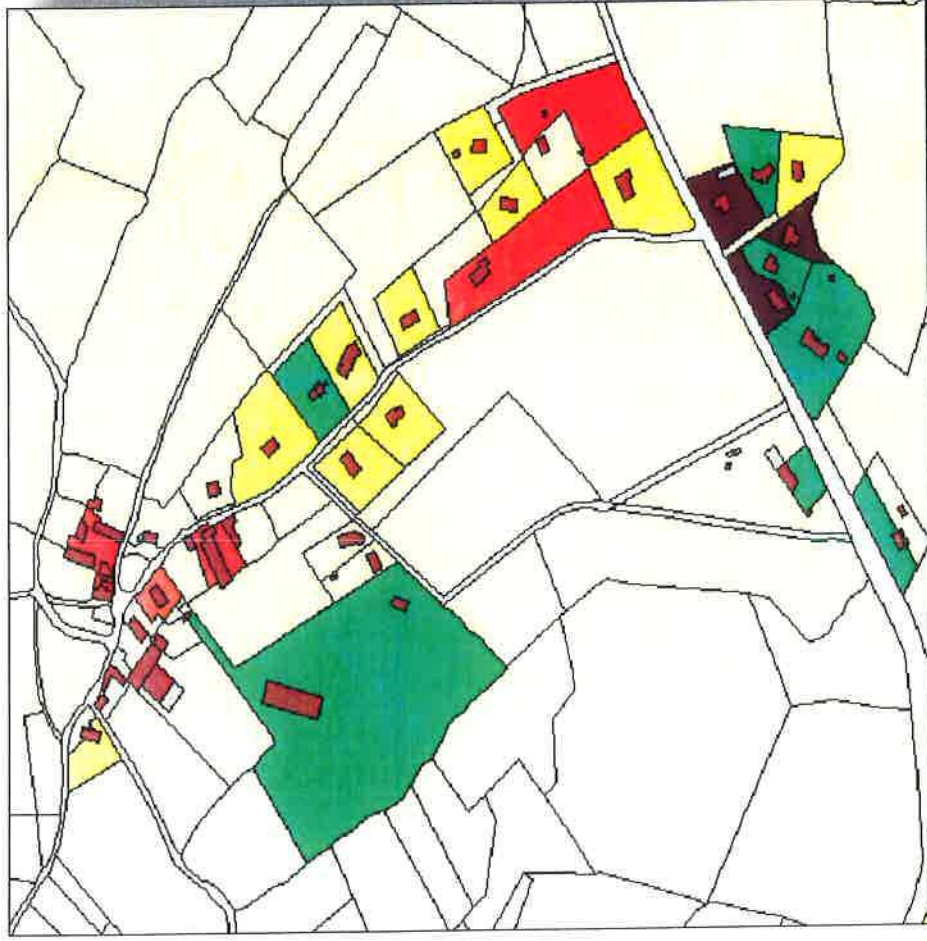


> Installations existantes
relativement anciennes

> Rejets des eaux usées
prétraitées et, pour certain cas,
brutes, vers le domaine public
(fossé) et privé: problèmes de
salubrité et risque de pollution

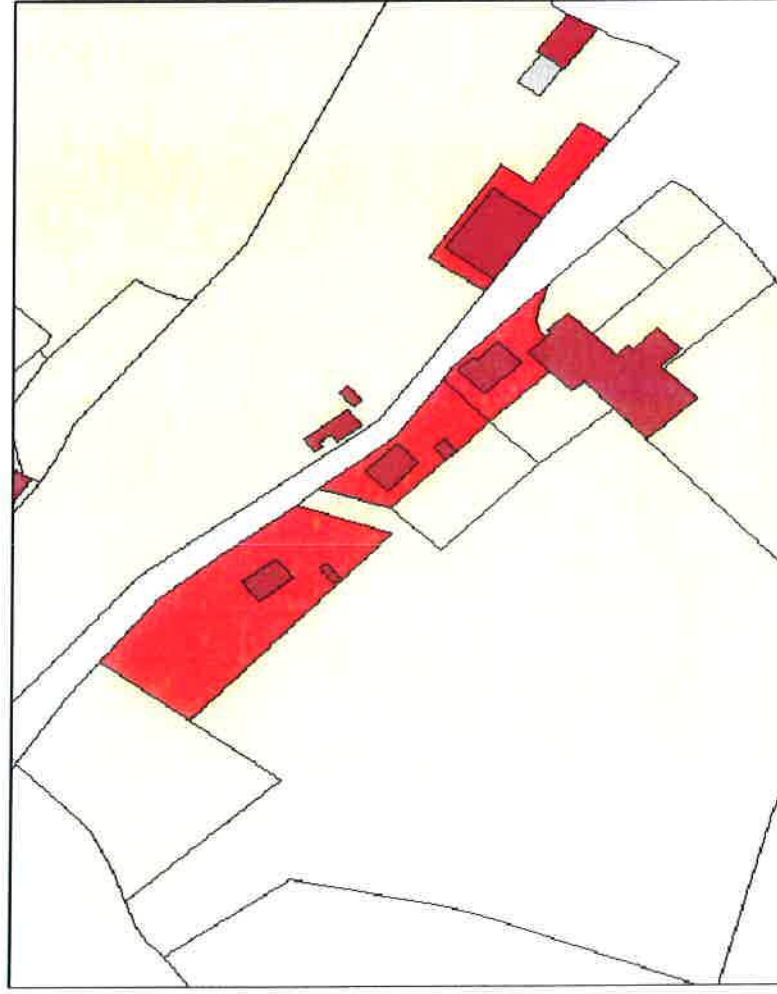
> Pour les assainissements
concernés, il y a du terrain
disponible pour une réhabilitation.
Cependant, le manque d'exutoire
pour certaine parcelle sera un
inconvenient pour la mise en place
de système drainé.

Lieu dit : "Puybarraud et
Vert Vallon"



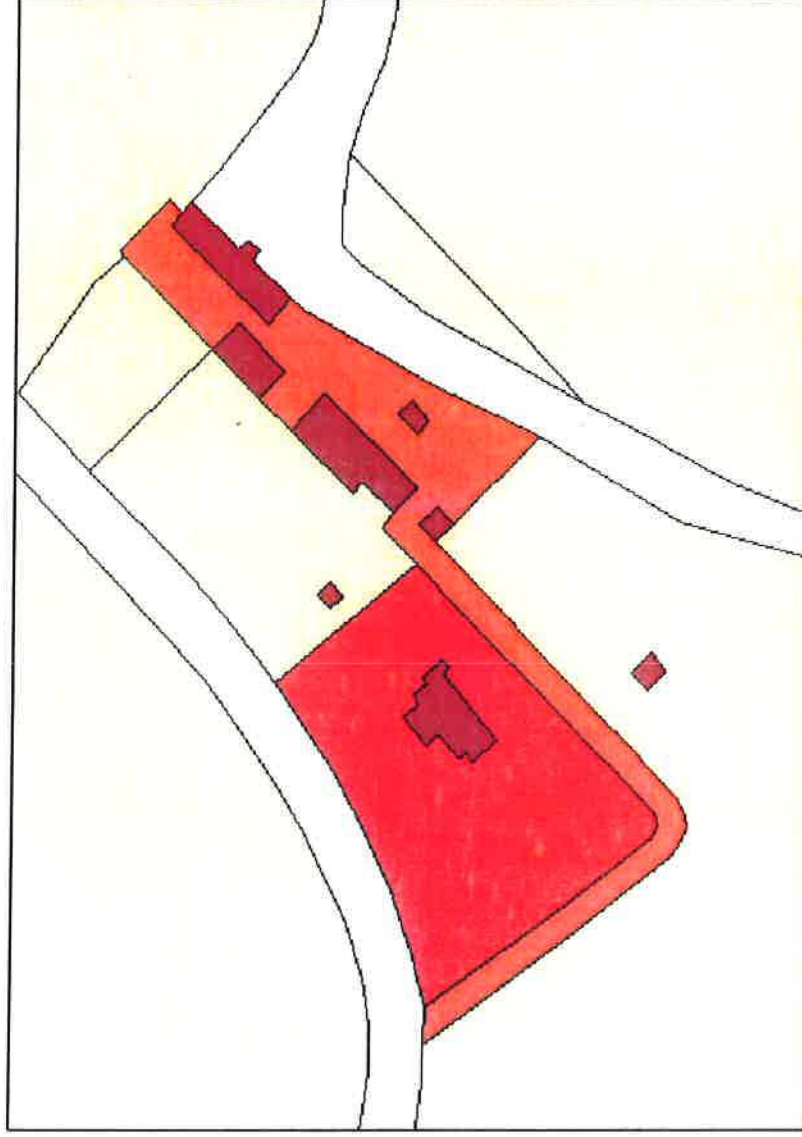
- > Assainissements variables
- > Habitats regroupés
- > Nombreux rejets d'eaux prétraitées et brutes vers le domaine public (fossé) et privé.
- > La réhabilitation des installations classées en non conforme ne devrait pas poser de problème particulier.
- > La plupart des installations sont récentes.

Lieu dit : "La Gare"



- > Assainissements relativement anciens.
- > Rejets des eaux usées prétraitées et brutes vers le domaine public (réseau EP).
- > Une réhabilitation problématique par manque de superficie de terrain: filière compacte préconisée.

Lieu dit : "Moulin de Leysserie"



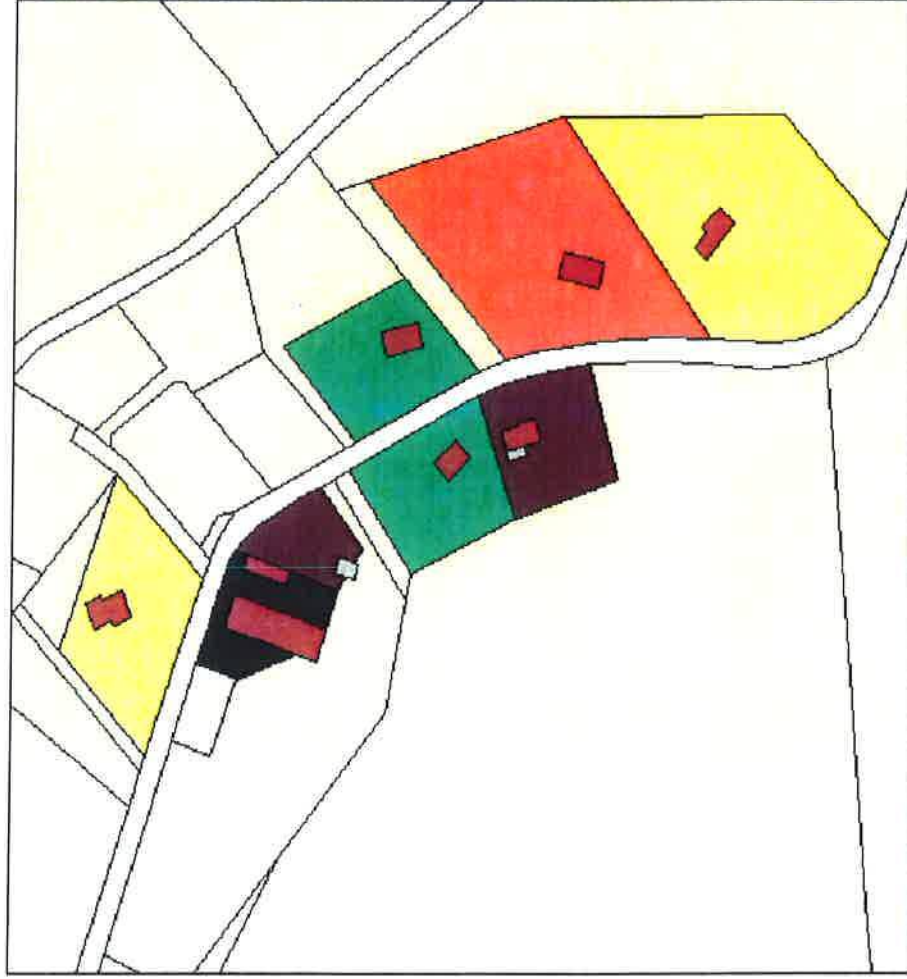
- > Habitations proches d'un cours d'eau
- > Rejet d'eaux usées brutes vers le milieu superficiel : terrain privé
- > Une réhabilitation problématique : la configuration du terrain ne permet pas de réaliser une filière de traitement classique.

Lieu dit : "Le Masgardaud"



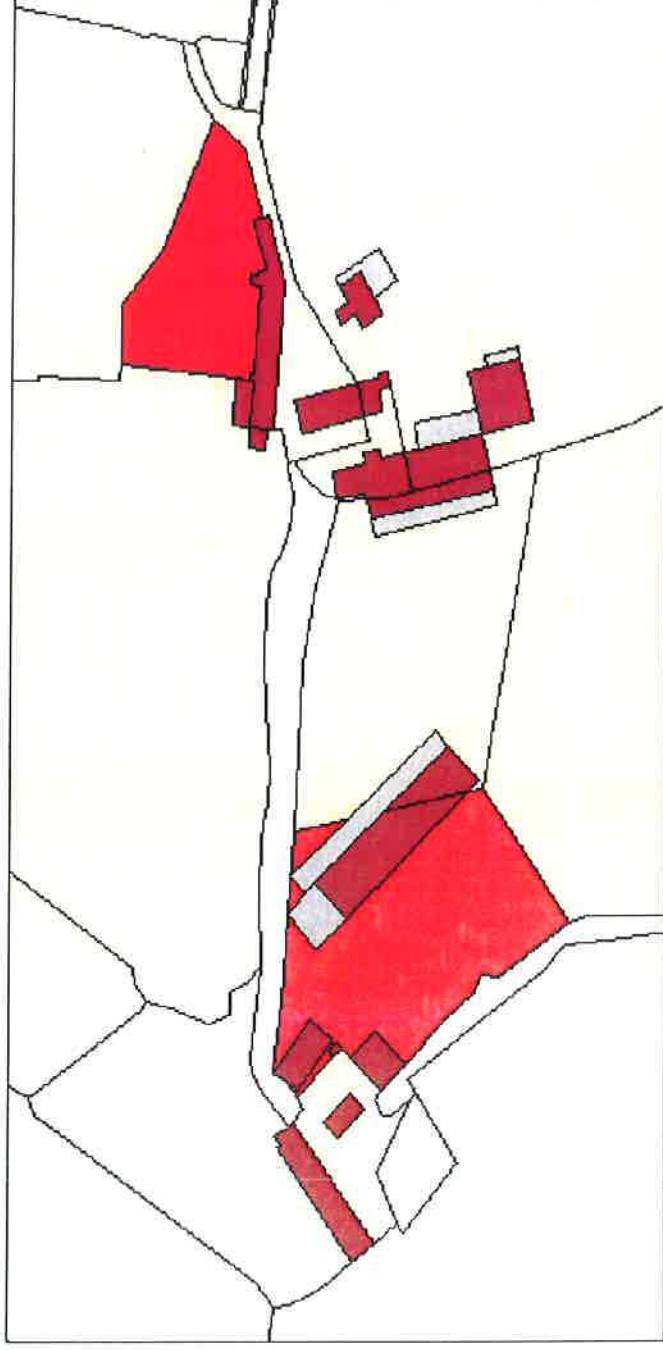
- > Assainissements variables
- > La nature du terrain sur cette partie de la commune est une contrainte pour le bon fonctionnement des ouvrages de traitement (épandage), surtout en période pluvieuse.
- > Rejets des eaux usées prétraitées ou brutes vers le domaine public (fossé).
- > Une réhabilitation problématique par le manque de terrain.

Lieu dit : "Les Paquerettes"



- > Nature du sol défavorable à l'infiltration
- > Les habitations contrôlées sont relativement récentes avec des assainissements appropriés à la nature du terrain.
- > A l'exception d'une filière où celle-ci sature essentiellement en période hivernale. A surveiller sur le court terme.

Lieu dit : "Eyjouvet"



- > Il n'existe pas de filière d'assainissement pour les deux maisons contrôlées.
- > Rejets des eaux usées brutes vers le milieu par infiltration.
- > La réhabilitation des deux filières ne devrait pas poser de problème majeur.

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE SAINT HILAIRE BONNEVAL M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

ORDURES MENAGERES

pièce n° 5a3	P.L.U
05 Février 2016	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE

ORDURES MENAGERES

Collecte :

La collecte en porte à porte est assurée une fois par semaine pour les ordures ménagères. Ce ramassage est effectué par la Société SITA centre-ouest pour le compte de la communauté de communes Briance-Sud-Haute-Vienne.

Un tri sélectif est effectué dans des conteneurs gérés par le SYDED, situés dans des éco-points répartis sur le territoire communal : au bourg et au Masgardaud. Ils permettent de collecter papier-carton, verre, recyclables et vêtements-chaussures.

Les habitants ont accès à la déchetterie du SICTOM de St Léonard située sur la commune de Saint Paul, non loin du Cluzeau où ils peuvent déposer les végétaux, encombrants, textiles, huiles, cartons...

Traitement :

Voir le rapport annuel du SICTOM de Saint Yrieix-Nexon (extrait annexé pages suivantes)

Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine d'incinération de Limoges.

S.I.C.T.O.M. de Saint-Yrieix / Nexon

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2013



S.I.C.T.O.M.

Syndicat Intercommunal de Collecte
et de Traitement des Ordures
Ménagères Saint-Yrieix - Nexon

I – PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments techniques et financiers concernant l'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Sur le secteur du S.I.C.T.O.M. de Saint-Yrieix / Nexon, la gestion de la collecte et du traitement des déchets est partagée avec le S.Y.D.E.D. (Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets ménagers et assimilés) depuis que la compétence « traitement » lui a été transférée en juillet 2002.

La compétence « traitement », exercée par le S.Y.D.E.D., regroupe plusieurs missions :

- ✓ Traitement des produits collectés dans les éco-points,
- ✓ Gestion des bas de quai des déchetteries et des plateformes de broyage,
- ✓ Traitement des ordures ménagères,
- ✓ Gestion de la station de transit de Bourdelas (commune de Saint-Yrieix-la-Perche).

Le S.I.C.T.O.M., exerce la compétence « collecte », à travers les trois missions suivantes :

- ✓ Collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Collecte annuelle des gros encombrants,
- ✓ Gestion des hauts de quai des déchetteries.

Les missions de collecte sont confiées à des entreprises privées.

→ Collecte des déchets ménagers : Le S.I.C.T.O.M. a signé, le 1^{er} novembre 2010, avec la société SITA Sud-Ouest un contrat (suite à appel d'offres de niveau Européen) d'une durée de 2 ans (reconductible pour 1 année supplémentaire). Cette entreprise assure la collecte des ordures ménagères, en porte à porte, sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le marché a fait l'objet du renouvellement au 1^{er} novembre 2012 pour une année supplémentaire ainsi que d'un avenant de 2 mois afin de faire débiter le nouveau marché de collecte au 1^{er} janvier 2014.

Le S.I.C.T.O.M. a également signé avec la société PLASTIC OMNIUM Système Urbain un contrat (Marché public en procédure adaptée) d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois (à compter du 1^{er} mai 2009) pour la location-maintenance du parc de bacs roulants de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche. Le marché a été renouvelé au 1^{er} mai 2012 pour une année supplémentaire. Un avenant a également été signé, en janvier, afin de prolonger ce marché jusqu'au 31 décembre 2013.

→ Collecte des encombrants : En 2013, le S.I.C.T.O.M. a contractualisé avec la société APROVAL pour effectuer la campagne annuelle de ramassage des gros encombrants sur la totalité du territoire. Cette collecte spécifique se déroule durant le mois de novembre.

→ Gestion des hauts de quai : Il s'agit de l'accueil et de l'entretien des cinq déchetteries que compte le S.I.C.T.O.M. Elle est effectuée en régie par le S.I.C.T.O.M. qui a son propre personnel et possède le matériel nécessaire à l'entretien.

II – LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A- La collecte des déchets :

1 - Territoire desservi.

L'exploitation du service de collecte des déchets ménagers est assurée sur la totalité du territoire du S.I.C.T.O.M. qui comprend les 23 communes suivantes :

LE CHALARD – CHATEAU CHERVIX – COUSSAC BONNEVAL – GLANDON – JANAILHAC – LADIGNAC LE LONG – MEILHAC – LA MEYZE – NEXON – RILHAC LASTOURS – LA ROCHE L'ABEILLE - ST GENEST SUR ROSELLE – **ST HILAIRE BONNEVAL** – ST HILAIRE LES PLACES – ST JEAN LIGOURE – ST MAURICE LES BROUSSES – ST PRIEST LIGOURE – ST YRIEIX LA PERCHE – ST GERMAIN LES BELLES – LA PORCHERIE – GLANGES – ST VITTE SUR BRIANCE – MEUZAC.

Le périmètre du S.I.C.T.O.M. figure en annexe 1.

2 - Collecte des ordures ménagères.

La totalité des foyers des communes membres du S.I.C.T.O.M. est desservie en porte à porte par le service de collecte des ordures ménagères. Cela représente une population de 24 200 habitants (INSEE janvier 2013).

75 points de regroupements ont également été mis en place, en accord avec les communes concernées, en des lieux où les conditions réglementaires de sécurité en collecte en porte à porte, n'étaient pas assurées.

La totalité des communes fait l'objet d'une collecte hebdomadaire, excepté les zones agglomérées de Nexon et Saint-Yrieix-la-Perche où deux collectes hebdomadaires sont effectuées.

Les jours de collecte des différentes communes sont précisés dans l'annexe 2.

Des collectes spécifiques sont également prévues au marché :

- une collecte bimensuelle des cartons, auprès de plus de 80 commerçants de la commune de Saint-Yrieix ,
- une collecte supplémentaire des restaurateurs pendant la période estivale,
- les campings, accueils de loisirs sans hébergement et foyers logements sont également collectés en juillet et août (1 à 2 fois supplémentaires),
- à la période de la Toussaint, la fréquence des ramassages des ordures ménagères est augmentée dans les cimetières de la commune de Saint-Yrieix.

Les collectes spécifiques sont précisées dans l'annexe 3.

3 - La collecte sélective.

a/ Les déchetteries.

Le S.I.C.T.O.M. de St Yrieix / Nexon organise la gestion d'un réseau de cinq déchetteries réparties sur son territoire : Saint-Yrieix-la-Perche « route de Coussac », Nexon « Voie de contournement », Ladignac-le-Long « Bel Air », Château-Chervix « Route de Magnac », et Saint-Germain-les-Belles « les Chavailles ».

Suite au départ de la Commune de Saint-Paul, la déchetterie située à « Chabrely » sur cette commune a été transférée à la Communauté de Communes de Noblat. Les habitants du S.I.C.T.O.M. et, notamment, ceux des communes limitrophes, ont toujours un accès libre et gratuit à la déchetterie de Saint-Paul.

L'emplacement des différentes déchetteries figure en annexe 1.

Les déchets admis dans ces cinq déchetteries sont : les déchets verts, les cartons, les matériaux ferreux, les gravats, les piles, le bois, les huiles moteur, les huiles alimentaires ainsi que divers matériaux qualifiés de « tout-venant ».

Les déchetteries prennent également en charge la collecte des Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.). Les D.D.S. sont constitués des déchets toxiques des ménages comme les emballages vides souillés, les aérosols, les liquides inflammables, les produits pâteux, les batteries, les produits phytosanitaires, les acides, les néons et lampes, les radiographies médicales et films négatifs.

Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Electronique) sont aussi collectés sur l'ensemble des déchetteries du S.I.C.T.O.M.

Cette collecte s'organise en 4 flux : les écrans, les Petits Appareils en Mélange (ou PAM), les gros électroménagers froid et les gros électroménagers hors froid.

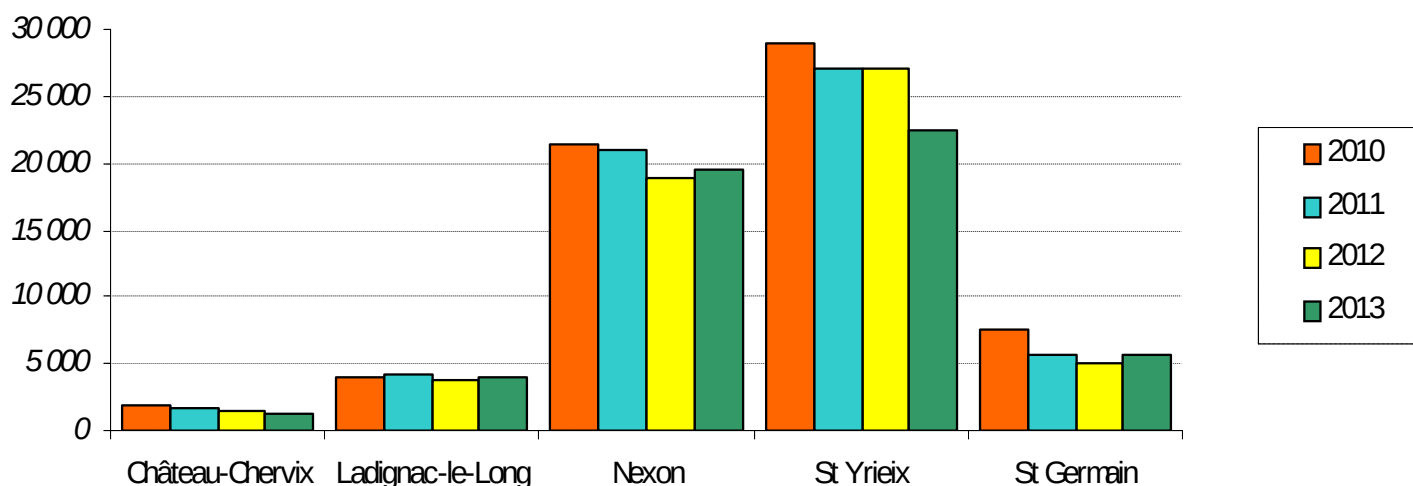
Depuis 2012, des bornes de collecte (Box Textile) ont été implantées dans chacune des déchetteries du S.I.C.T.O.M. pour permettre aux usagers de déposer gratuitement les textiles dont ils n'ont plus l'utilité. Vêtements et chaussures usagés, linges de maison et maroquinerie non souillés peuvent dorénavant être recyclés ou réemployés et ainsi détournés des bennes « tout venant » des déchetteries ou de la collecte des ordures ménagères.

Grâce au partenariat que le S.Y.D.E.D. a mis en place avec le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, l'éco-organisme Eco TLC et le groupement SITA TEXTILE / La Boîte à Papiers ; 39 % des articles collectés seront recyclés, 55% seront revendus via des réseaux de boutiques, de friperies ou d'associations caritatives et les 6% non exploitables seront incinérés ou enfouis.

Chaque déchetterie compte également un éco-point pour la récupération des journaux-magazines, du verre et des emballages ménagers.

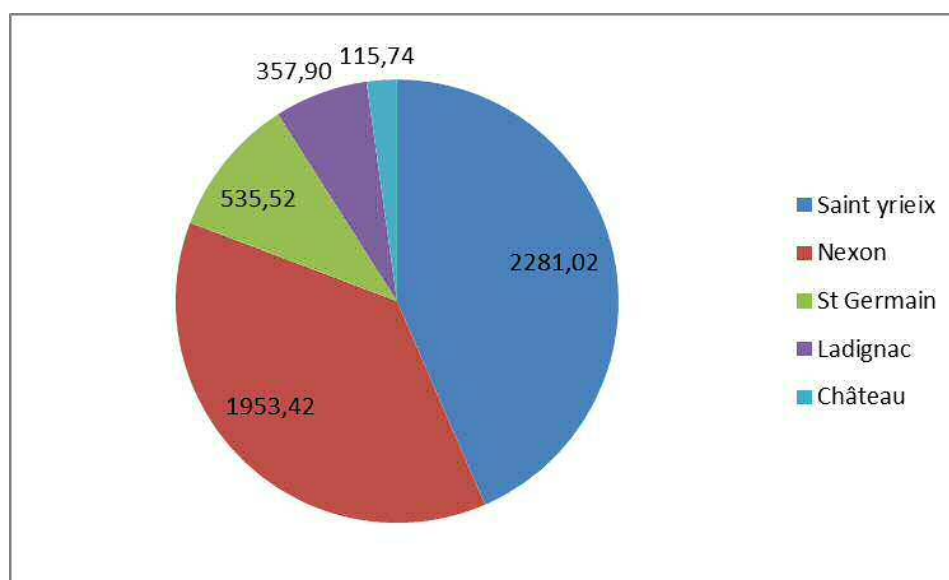
Fréquentation des déchetteries sur les 4 dernières années

<i>En nombre de véhicules</i>	2010	2011	2012	2013
Château-Chervix	1 915	1 578	1 367	1 288
Ladignac-le-Long	4 013	4 277	3 744	4 065
Nexon	21 367	20 939	18 945	19 591
Saint-Yrieix-la-Perche	28 980	27 073	27 046	22 455
Saint-Germain-les-Belles	7 554	5 679	5 048	5 660
TOTAL	63 829	59 546	56 150	53 059



Tonnage Global des déchetteries

	Totaux 2012 en tonne	Totaux 2013 en tonne	Variation 2012-2013
Saint Yrieix	2 220,48	2 281,02	2,73%
Nexon	1 692,87	1 953,42	15,39%
St Germain	472,89	535,52	13,24%
Ladignac	355,09	357,90	0,79%
Château	126,56	115,74	- 8,55%
Total tonnage	4 867,89	5 243,60	7,72%



La baisse de fréquentation constatée par rapport à 2012 (- 5,5%) et la hausse du tonnage (+ 7,72%) s'explique, tout d'abord, par la réduction du nombre de visites des professionnels (accès payant désormais), mais aussi, par l'optimisation des visites des usagers qui limitent leurs frais de carburant.

En 2013, les apports en déchetterie, avec 217,20 kg/ha /an en hausse de 9 % par rapport à 2012, sont supérieurs à la moyenne départementale (213,14 kg/hab/an source S.Y.D.E.D. 2012) à la moyenne national 2011 source ADEME 195 kg/hab/an

Le détail des tonnages par déchetteries, figure en annexe 7.

Bilan de l'informatisation des déchetteries : dans le cadre de la modernisation des déchetteries, le S.Y.D.E.D. a mis en place, en 2010, la gestion informatisée de l'ensemble des équipements de son territoire. Ce projet est à destination à la fois des particuliers (RECYPART) et des professionnels (RECYPRO).

Ce nouveau mode de gestion n'entraîne aucune facturation supplémentaire pour les particuliers.

Service RECYPART : plus 10 300 badges d'accès pour les particuliers ont été créés depuis 2010.

Service RECYPRO : la facturation des professionnels, par le S.Y.D.E.D., a débuté au 1^{er} janvier 2011.

131 commerçants et artisans, 26 communes ou communautés de communes, 10 établissements publics et 10 associations du S.I.C.T.O.M., sont désormais dotés de leur badge d'accès RECYPRO.

En 2013, le S.Y.D.E.D. a émis des factures pour ces professionnels pour un montant total de 4 887,02 euros.

Liste des déchets admis par les professionnels en annexe 4.

b/ Les éco-points.

Aucune collecte sélective en porte à porte n'est organisée sur les communes du S.I.C.T.O.M. Cependant, toutes ces communes disposent d'au moins 1 éco-point.

Ces équipements mis en place par le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers (S.Y.D.E.D.) comportent des conteneurs destinés à recueillir, par apport volontaire, le verre, les journaux-magazines et les emballages ménagers. Ils font l'objet de campagnes régulières de nettoyage par le syndicat départemental. Chaque commune se doit de prendre en charge l'entretien autour de ces éco-points, par convention avec le S.Y.D.E.D.

On compte 89 éco-points (ou colonnes isolées) sur la totalité du secteur du S.I.C.T.O.M.

Le bilan 2013 des éco-points figure en annexe 5.

c/ La collecte des encombrants.

La collecte des encombrants a été organisée du 12 au 18 novembre 2013. Le ramassage s'est effectué en porte à porte, pour tous les administrés s'étant fait inscrire à la mairie de leur domicile.

Lors de cette collecte, 29 T 960 de ferraille ont été collectées et recyclées auprès d'une entreprise habilitée et 7 T 100 de produits non recyclables ont été déposés dans les bennes tout venant des déchetteries du S.I.C.T.O.M.

B – Traitement des déchets :

Le traitement des ordures ménagères et l'organisation des filières de recyclage de l'ensemble des matériaux déposés dans les déchetteries, sont assurés par le S.Y.D.E.D., détenteur de la compétence « traitement » des déchets.

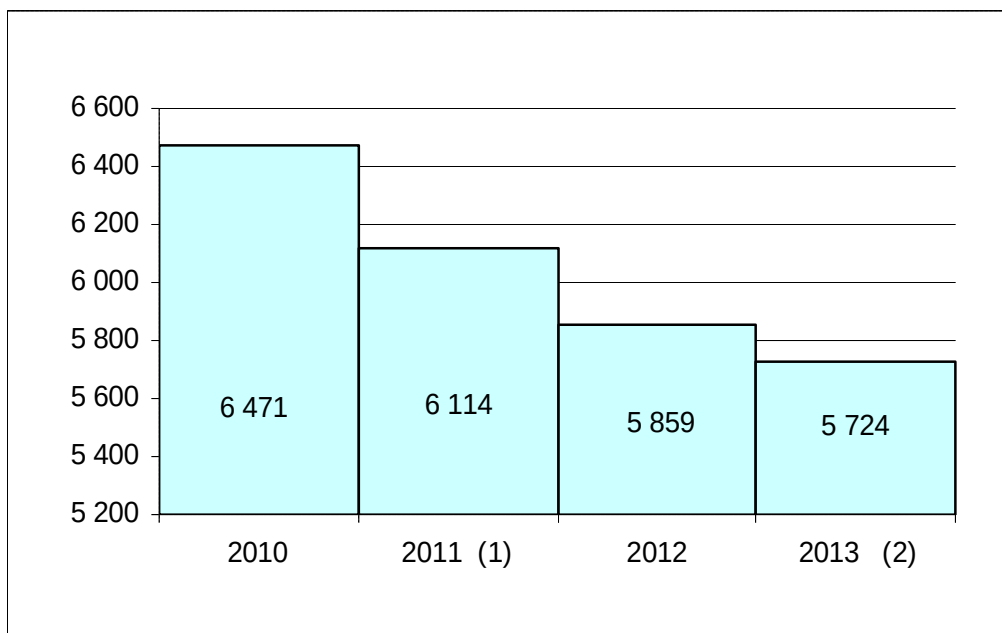
1 – Ordures ménagères.

Les ordures ménagères collectées sont déposées, par le collecteur, sur le site de la station de transit de Bourdelas à Saint-Yrieix La Perche. Elles sont à nouveau compactées dans des caissons, puis, transportées jusqu'à l'usine d'incinération de l'agglomération de LIMOGES. La station de transit est gérée par le S.Y.D.E.D. au titre de sa compétence « traitement ».

En 2013, le S.I.C.T.O.M. a déposé 5 724 tonnes d'ordures ménagères à la station de transit de Saint-Yrieix, soit 236,5 kg par habitant et par an.

Le récapitulatif des tonnages mensuels pour 2013, figure en annexe 6.

Evolution des tonnages sur les 4 dernières années



(1) départ de St Paul au 1er janvier 2011

(2) départ de St Bonnet Briance au 1er janvier 2013

Sur le S.I.C.T.O.M., la quantité D'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) produite par habitant diminue légèrement (– 2,3 %) du fait du départ de la commune de St Bonnet Briance au 1^{er} janvier 2013.

En produisant 236,5 kg/hab/an, les habitants du S.I.C.T.O.M. se placent bien en dessous de la moyenne nationale qui est de 288 kg/hab/an ² et en ligne de la moyenne départementale 240 kg/hab/an ³.

² Référentiel national 2013

³ Source SYDED 87, 2012

2 – Déchets verts

Le S.Y.D.E.D. exploite directement une plateforme de broyage sur le site de la déchetterie de Saint-Yrieix et une autre sur celle de Nexon.

Les déchets verts déposés par les usagers de l'ensemble des déchetteries du S.I.C.T.O.M. sont broyés puis co-compostés avec des effluents d'élevage chez des agriculteurs locaux, par convention avec le S.Y.D.E.D.

Au cours de l'année, 1 277 tonnes de déchets verts ont été co-compostés sur la plateforme de Saint-Yrieix et 617 tonnes sur celle de Nexon.

3 – Déchets non recyclables et recyclables des déchetteries.

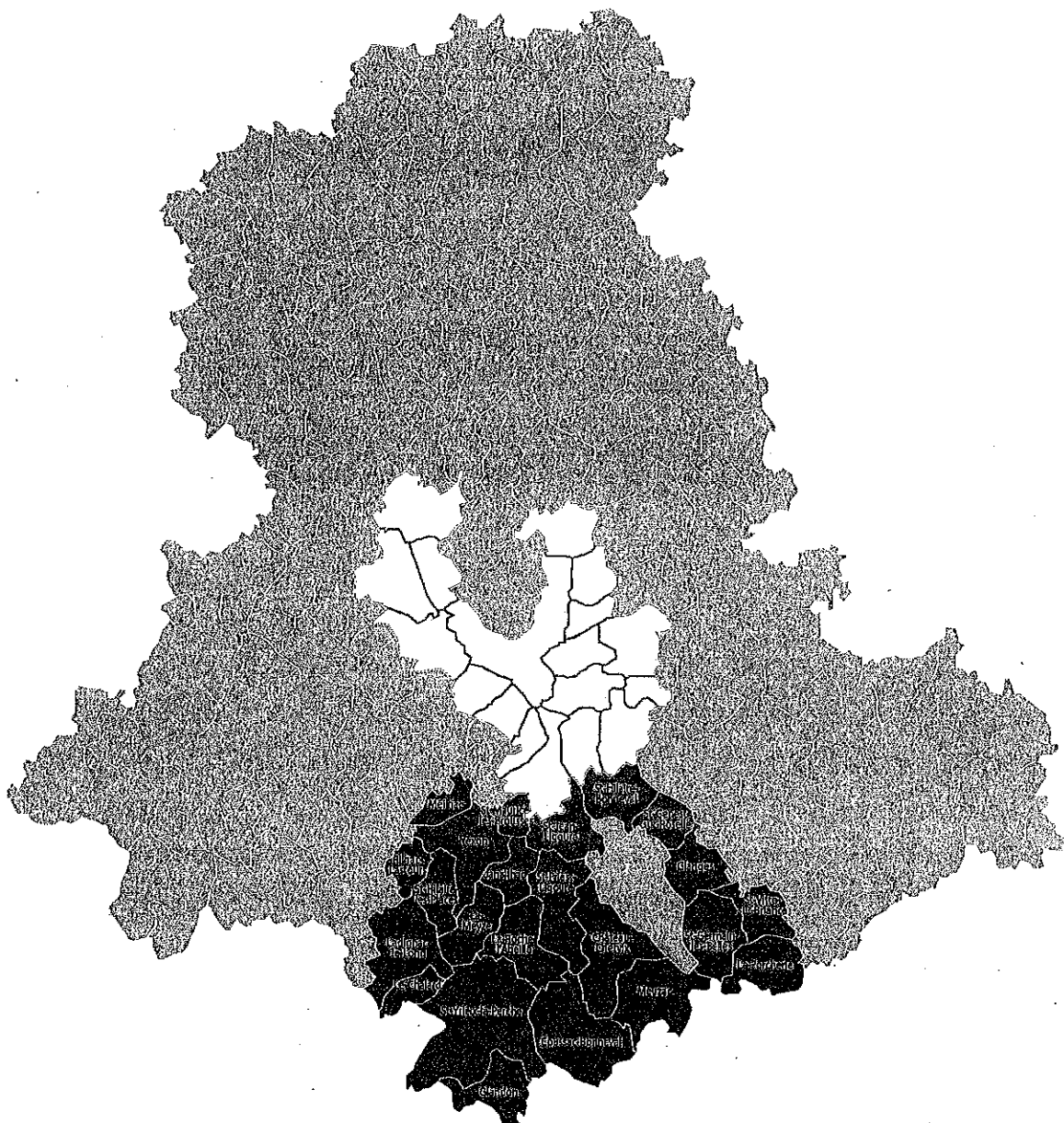
Depuis 2009, les produits non recyclables provenant des déchetteries du S.I.C.T.O.M. sont transportés jusqu'au centre de stockage et de traitement des déchets de Bellac (ALVEOL). En 2013, 1 362 tonnes de produits non recyclables provenant des déchetteries ont été déposées à ALVEOL.

Les filières de valorisation et de traitement des produits recyclables sont renégociées régulièrement par le S.Y.D.E.D. Par exemple, pour 2013 :

- Le bois (324 T) a été traité par la société TERRALYS (87).
- Le carton (212 T) a été envoyé à Châteauneuf la forêt (société Emin Leydier 26).
- L'éco-organisme chargé de la gestion des DEEE (217 T) est ERP. Les DEEE sont collectés, démantelés et, pour partie, recyclés par « La boîte à papier » (87).
- Les huiles alimentaires sont collectées par « La Boîte à papiers », traitées et réutilisées par une entreprise du département (ECOGRAS).
- Les radiographies médicales et films négatifs sont traités par TRITAL Ouest.
- La société APROVAL est chargée du traitement des ferrailles (301 T) et de l'ensemble des déchets dangereux des ménages (D.D.M.).
- Les inertes provenant des 5 déchetteries du S.I.C.T.O.M. (855 T) sont désormais transférés sur l'ISDI (installation de stockage des déchets inertes) de Saint-Yrieix.

Le bilan 2013 par déchetterie, figure en annexe 7.

S.I.C.T.O.M. Saint-Yrieix/Nexon



Communes adhérentes :



S.I.C.T.O.M. de SAINT-YRIEIX / NEXON

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2010 à 2013

	Tournée 1	Tournée 2	Tournée 3	Tournée 4
Lundi	ST YRIEIX C2	LE CHALARD LADIGNAC LE LONG	ST BONNET BRIANCE GLANGES	MEILHAC-RILHAC-LASCTOURS NEXON BOURG
Mardi	ST YRIEIX B1C1-100%	ST HILAIRE LES PLACES LA MEYZE-CHAMPSIAUX	ST MAURICE JANAILHAC	LA ROCHE L'ABEILLE ST PRIEST LIGOURE
Mercredi	ST GERMAIN ST VITTE SUR BRIANCE	LA PORCHERIE MEUZAC	GLANDON ST YRIEIX -EST	ST YRIEIX OUEST
Jeudi	ST YRIEIX C2 Cartons st Yrieix (1)	ST HILAIRE BONNEVAL ST JEAN LIGOURE	ST GENEST NEXON CAMPAGNE	NEXON BOURG
Vendredi	ST YRIEIX B2C1 -90% Marché st Yrieix (2)	COUSSAC BONNEVAL	CHÂTEAU CHERVIX ST YRIEIX B2C1-10%	

(1) 2ème et 4ème jeudi du mois
(2) 2ème et 4ème vendredi du mois

S.I.C.T.O.M. de SAINT-YRIEIX / NEXON

PLANNING DES COLLECTES SPECIFIQUES

ANNEE 2010 à 2013

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
TOUTE L'ANNEE				Collecte des cartons commerçants de St Yrieix 1 semaine sur 2	
MOIS DE JUIN					restaurants Saint-Yrieix
MOIS DE JUILLET AOUT	camping Nexon		camping Saint-Germain -les-Belles	camping Laignac le Long	camping St Yrieix
	camping Laignac le Long		centre aéré St Yrieix	camping du Chalard	camping Coussac Bonneval
	camping Le Chalard		camping St Yrieix	camping Nexon	camping St-Hilaire-les-Places
	camping Meuzac		camping St-hilaire-les places		Centre aéré Saint Yrieix
	camping St Yrieix		camping Meuzac		restaurants Saint-Yrieix
	restos et foyer logemt St Germain		camping Coussac-Bonneval		
	camping Saint-Hilaire -les Places		école de voile st Yrieix		
	camping Saint-Germain -les-Belles				
MOIS DE NOV *	Cimetière du stade Cimetière de la Renaude		Cimetière du stade Cimetière de Quinsac Cimetière de la Renaude		Cimetière de Quinsac Cimetière de la Renaude

* * semaine 43 à 48 (environ)

NATURE ET QUANTITE DES DECHETS ADMIS PAR LES PROFESSIONNELLS

X Déchets interdits
Les déchets verts.
Les déchets dangereux.
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.
Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (déchets anatomiques, déchets médicaux, tranchants, coupants...).
Les ordures ménagères.
Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes (explosifs, radioactifs).
Les épaves.
Les déchets amiantés.
Les pneumatiques.
Les radiographies.
Les huiles alimentaires.
Les cadavres d'animaux ou résidus provenant de l'abattage.

V Quels déchets ?	Quota d'apport hebdomadaire	Prix en € HT / m³
Encombrants	3 m³	19
Gravats	2 m³	14
Bois	3 m³	13
Ferraille	3 m³	gratuit
Cartons ondulés	3 m³	gratuit
Huiles de vidange	40 L	gratuit
verre, journaux magazines, emballages ménagers	illimité	gratuit
Batteries	illimité	gratuit
Piles	illimité	gratuit

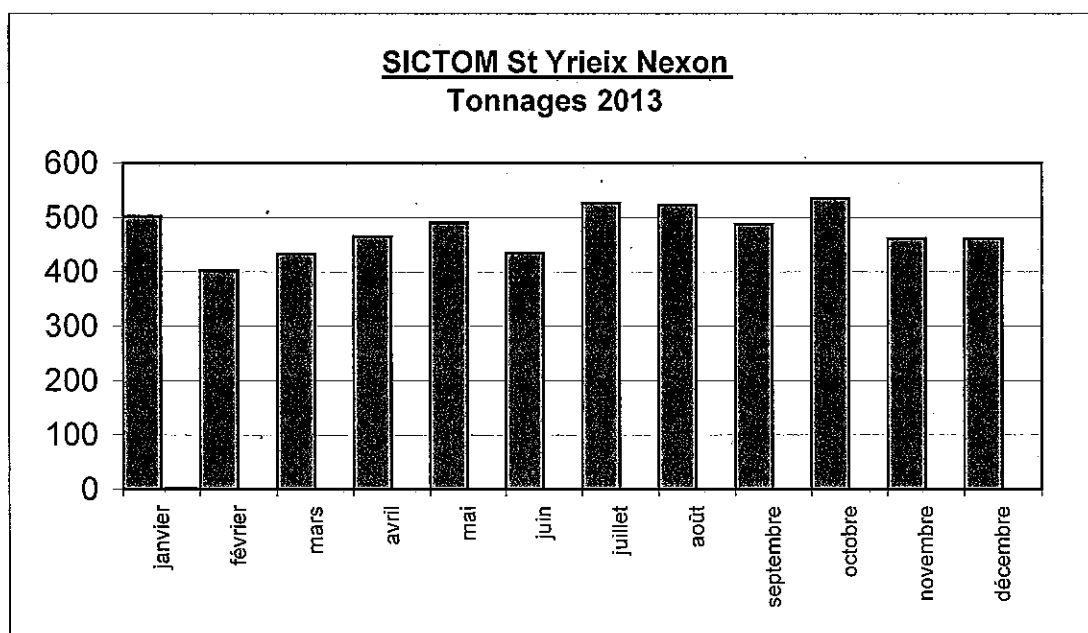
FONCTIONNEMENT DES ECO-POINTS **BILAN ANNUEL 2013 DU SICTOM SAINT YRIEX NEXON**

COMMUNES	Nombre d'habitant	TONNAGE en tonne			RATIO en kg/hab/an			Tonnage de la collecte selective	Tonnage des ordures ménagères	Rendement de la collecte selective (%)
		Emballages ménagers	Journaux Magazines	Verre	Emballages ménagers	Journaux Magazines	Verre			
CHÂTEAU CHERVIX	765	5,05	8,94	18,16	6,43	11,39	23,13			
COUSSAC-BONNEVAL	1 338	11,20	21,26	41,41	8,37	15,89	30,95			
GLANDON	803	22,69	31,52	61,43	28,25	33,25	76,49			
GLANGES	527	3,45	6,18	12,43	6,54	11,72	23,58			
JANAILHAC	477	4,21	6,23	10,90	8,83	13,06	22,84			
LA MEYZE	846	6,21	8,26	18,34	7,33	9,76	21,68			
LA PORCHERIE	605	6,09	9,47	15,27	10,06	15,64	25,23			
LA ROCHE L'ABEILLE	607	4,45	6,62	17,17	7,33	10,91	28,28			
LADIGNAC LE LONG	1 128	11,99	23,47	41,09	10,63	20,81	36,42			
LE CHALARD	305	3,15	4,59	10,38	10,33	15,05	34,03			
MEILHAC	512	2,61	5,74	5,82	5,09	11,21	11,36			
MEUZAC	739	8,57	17,01	30,51	11,59	23,02	41,29			
NEXON	2 474	42,86	88,81	116,91	17,32	35,90	47,26	1 699	5 727,10	29,66
RILHAC LASTOURS	353	2,74	5,19	10,13	7,76	14,70	28,70			
ST GENEST SIROSELLE	474	8,61	7,19	16,81	10,15	15,17	35,46			
ST GERMAIN LES BELLES	1 157	17,06	28,82	44,38	10,75	22,51	38,36			
ST HILAIRE BONNEVAL	894	9,91	12,25	28,55	11,09	13,70	31,94			
ST HILAIRE LES PLACES	878	10,04	16,98	30,48	11,44	19,34	34,72			
ST JEAN LIGOURE	418	4,70	4,86	11,25	11,23	11,63	26,91			
ST MAURICE LES BROUSSES	965	14,14	19,15	27,39	12,65	19,84	28,38			
ST PRIEST LIGOURE	658	5,92	8,94	20,10	9,00	13,58	30,54			
ST VITTE SUR BRIANCE	347	2,16	2,80	5,53	6,22	8,05	15,92			
ST YRIEX LA PERCHE	6 910	114,84	183,42	254,15	16,52	28,51	36,78			
SICTOM 2013	24 200	322,50	527,66	848,53	13,33	21,80	35,06			
SICTOM 2012		307,33	539,17	816,31	12,50	21,93	33,20	1 663	5 846	28,44
SICTOM 2011		280,49	532,69	820,99	11,92	21,86	33,70	1 644	6 114	26,89
		Ratio co-emballages et verre			13,17	22,50	30,02	Objectif : 20% de détournement		

TONNAGES MENSUELS 2013

S.I.C.T.O.M. ST YRIEIX NEXON	
2013	O.M.
janvier	502
février	402
mars	433
avril	465
mai	491
juin	435
juillet	527
août	523
septembre	488
octobre	535
novembre	462
décembre	461
Total	5 724

Coût de traitement 2013 en € / tonne : 107,70



RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR DECHETTERIE

ANNEE 2013

	Carton	Ferraille	Tout-venant	Déchets verts	Bois	Inertes	DDM	DEEE	TOTAUX 2013	TOTAUX 2012
SAINT YRIEIX	128,34	111,04	506,28	1 054,50	108,34	270,60	16,84	85,08	2 281,02	2 220,48
NEXON	55,94	117,40	479,94	617,56	159,56	422,46	18,18	82,38	1 953,42	1 692,87
LADIGNAC	6,46	28,44	148,12	98,10	0,00	54,12	3,84	18,82	357,90	355,09
CHÂTEAU	2,91	9,16	53,92	32,70	0,00	8,17	1,41	7,48	115,74	126,56
ST GERMAIN	17,88	35,22	173,44	124,26	56,14	99,22	6,24	23,12	535,52	472,89
TOTAUX 2013	211,53	301,26	1 361,70	1 927,12	324,04	854,57	46,51	216,88	5 243,61	4 867,89
TOTAUX 2012	217,42	313,16	1 238,57	1 817,39	347,18	671,43	46,72	216,02	4 867,89	